

Repères

n° **31** Mars 2016

par **Cyril RIZK**
Responsable des statistiques

Éléments de profil des hommes et des femmes de 18 à 75 ans ayant déclaré avoir été victimes de violences physiques ou sexuelles sur deux ans par conjoint cohabitant



*Étude croisée
de certaines caractéristiques
de la victime déclarée et de son
conjoint, lorsque celui-ci habite dans le
même logement, d'après les résultats
des enquêtes « Cadre de vie et sécurité »
Insee-ONDRP de 2008 à 2014*



Éditorial

En octobre 2012, l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales (ONDRP) a publié un article sur « Le profil des personnes de 18 à 75 ans s'étant déclarées victimes de violences physiques ou sexuelles par conjoint ou ex-conjoint sur deux ans »¹. Il avait alors exploité les résultats des enquêtes « Cadre de vie et sécurité » Insee-ONDRP conduites de 2008 à 2012.

Cet article faisait suite à un travail réalisé en 2008, dans le cadre du rapport annuel², portant sur la question plus générale du profil des victimes de violences physiques.

À cette occasion, les caractéristiques des personnes se déclarant victimes de violences physiques par leur conjoint avaient été analysées en tenant compte d'éléments de profil de celui-ci : l'âge ou le niveau de diplôme par exemple.

L'étude du profil des victimes fait partie des exploitations régulières que l'Observatoire mène à partir des enquêtes annuelles « Cadre de vie et sécurité ». On rappelle qu'il s'agit de la source d'information statistique qui est actuellement la plus complète sur les atteintes aux personnes physiques et aux biens en France.

Elle fait l'objet d'une exploitation annuelle pour déterminer les tendances suivies par les victimations déclarées par les ménages, les personnes de 14 ans et plus et, pour ce qui est des violences physiques ou sexuelles au sein du ménage, par les personnes de 18 à 75 ans. En décembre 2014, les séries de taux de victimation sur deux ans allant de 2006-2007 à 2012-2013 ont été diffusées³, commentées⁴ et illustrées⁵ par l'ONDRP.

L'Observatoire s'appuie à nouveau sur cette enquête dans le présent article afin d'approfondir les questions de violences par conjoint cohabitant⁶ en proposant des éléments de profil des victimes croisés avec celui des auteurs déclarés par les personnes enquêtées, apportant ainsi un regard plus détaillé sur les caractéristiques de telles violences.

Stéfan LOLLIVIER

Inspecteur général de l'INSEE
Président du Conseil d'orientation de l'ONDRP

• • • (1) http://www.inhesj.fr/sites/default/files/reperes_18_cr-1.pdf

(2) http://www.inhesj.fr/sites/default/files/rapport_2008_ond_complet.pdf (pages 95 à 181).

(3) http://www.inhesj.fr/sites/default/files/files/ondrp_ra_2014/03_victimation_personnelle_18_75_ans.xlsx

(4) http://www.inhesj.fr/sites/default/files/files/ondrp_ra_2014/04_victimation.pdf

(5) http://www.inhesj.fr/sites/default/files/files/ondrp_ra_2014/plaquette_avip_def.pdf

(6) La notion de « conjoint cohabitant » (vivant dans le même logement) fait référence à la situation de couple au moment de l'enquête. On rappelle qu'il peut exister des personnes se disant en couple mais qui ne vivent pas dans le même logement que leur conjoint (*Voir Insee Première n° 1435 - février 2013, « Le couple dans tous ses états »*) et note méthodologique en annexe de ce document.

Éléments de profil des hommes et des femmes de 18 à 75 ans ayant déclaré avoir été victimes de violences physiques ou sexuelles sur deux ans par conjoint cohabitant

Étude croisée de certaines caractéristiques de la victime déclarée et de son conjoint, lorsque celui-ci habite dans le même logement, d'après les résultats des enquêtes «Cadre de vie et sécurité» Insee-ONDRP de 2008 à 2014

Éditorial	3
Résumé	6
Avertissement	7
Principaux enseignements	8
Introduction	9

Les violences physiques et sexuelles sur deux ans par conjoint cohabitant dans les enquêtes «Cadre de vie et sécurité» de 2008 à 2014..... 9

- 70 % des hommes et 65 % des femmes de 18 à 75 ans sont en couple cohabitant.....9
- On estime à près de 400 000 le nombre de personnes victimes de violences physiques ou sexuelles sur deux ans de la part du conjoint cohabitant.....10
- Parmi les violences physiques et/ou sexuelles par conjoint cohabitant, une large majorité de violences physiques.....12
- 53 % des hommes et 70 % des femmes victimes déclarent avoir subi des actes de violences physiques ou sexuelles multiples par conjoint cohabitant sur deux ans.....13
- Dans près de la moitié des cas (45,1 %), les femmes victimes d'actes de violences physiques ou sexuelles par le conjoint cohabitant l'ont également été avant la période de deux ans...14

Profil des hommes et des femmes de 18 à 75 ans en couple cohabitant s'étant déclarés victimes de violences physiques ou sexuelles sur deux ans par conjoint selon trois caractéristiques pouvant être croisées : la situation de handicap, l'âge et le niveau de diplôme..... 15

- Violences physiques ou sexuelles et situation de handicap.....15
- Taux de violences physiques et sexuelles sur deux ans par conjoint cohabitant des hommes de 18 à 75 ans selon leur tranche d'âge et/ou celle de son conjoint.....18
- Taux de violences physiques et sexuelles sur deux ans par conjoint cohabitant des femmes de 18 à 75 ans selon leur tranche d'âge et/ou celle de son conjoint.....21
- Taux de violences physiques et sexuelles sur deux ans par conjoint cohabitant des femmes de 18 à 75 ans selon leur niveau de diplôme et/ou celui de son conjoint...24
- Taux de violences physiques et sexuelles sur deux ans par conjoint cohabitant des hommes de 18 à 75 ans selon leur niveau de diplôme et/ou celui de son conjoint...28

Annexes	32
----------------------	-----------

Résumé

L'ONDRP propose dans le présent article une analyse des profils des personnes de 18 à 75 ans s'étant déclarées victimes de violences physiques ou sexuelles et dont l'auteur-e est le conjoint qui vit avec cette personne. Ces informations sont obtenues à partir des résultats des enquêtes « Cadre de vie et sécurité » conduites entre 2008 et 2014 par l'Insee et l'ONDRP.

L'indicateur étudié est la proportion d'hommes ou de femmes se déclarant victimes de « violences physiques ou sexuelles par conjoint cohabitant » sur deux ans. On l'estime à 8,2 % pour les hommes de 18 à 75 ans, et à 18,7 % pour les femmes de 18 à 75 ans. Cet indicateur est décliné selon des caractéristiques classiques comme l'âge ou le niveau de diplôme mais aussi selon la situation de handicap.

On observe ainsi des taux plus élevés pour les femmes handicapées ou celles dont le conjoint est dans cette situation. Dans ces cas, ils s'élèvent à plus de 30 % (30 pour 1 000). À l'inverse, pour les hommes en situation de handicap, le taux de violences physiques ou sexuelles par conjoint cohabitant est très inférieur au taux moyen correspondant (3 %).

La situation au regard de l'âge présente des similitudes entre hommes et femmes. Lorsque la victime ou son conjoint a moins de 35 ans, les taux sont les plus élevés. En revanche, l'analyse de l'écart d'âge entre les femmes et leur conjoint cohabitant donne des taux plus élevés lorsque ce dernier est plus âgé alors que celui des hommes est plus élevé lorsque le conjoint cohabitant est plus jeune.

Concernant le diplôme de la personne interrogée ou de son conjoint cohabitant, les cas de figure sont nombreux et variés. Il ressort néanmoins que les taux les plus élevés sont estimés pour les femmes diplômées dont le conjoint est peu diplômé. Pour les hommes, des taux élevés apparaissent dans différentes situations, notamment lorsque le conjoint est bien plus diplômé ou si chacun des membres du couple est diplômé du supérieur.

Abstract

This study analyses the characteristics of men and women being victims of physical and sexual violence during the past two years and caused by the partner they are currently living with. These data are collected through the French crime and victimisation survey conducted annually between 2008 and 2014.

We find that approximately 8,2% of men and 18,7% of women aged 18 to 75 have been victims of such violence. These rates are estimated for several characteristics of women and men, such as age, education and physical disability, jointly with those of their current partner.

The data shows highest rates of victimisation for disabled women or for women whose partner has a physical disability. In both cases, the rate is over 30%. Conversely, for disabled men, the rate is lower than the average (3%).

Regarding age, rates display similar patterns for women and men. Those aged under 35 or living with a partner aged under 35 face the highest rates of physical or sexual violence. However, rate for women is higher when the current partner is older while rate is higher for men living with a younger partner.

Concerning education level, data show various patterns depending on the degree of the victim or its partner. However we find highest rates for educated women living with a partner with low education level. Regarding men, highest rates are estimated in case of large differences between partners' education levels and for highly educated partners.

1. Dans une enquête statistique auprès de la population, les informations sont collectées par l'intermédiaire d'un questionnaire. Pour le cas particulier des enquêtes de victimation, cela signifie que les victimes de violences ou de toute autre atteinte sont les personnes qui ont répondu positivement à une question portant sur les actes éventuellement subis au cours du passé récent. L'ONDRP les qualifie de « **victime déclarée** » afin de bien insister sur le caractère déclaratif du statut de victime. Les données fournies par une enquête statistique dépendent de nombreux facteurs dont la formulation des questions, le protocole d'interrogation ou la subjectivité des enquêtés. Cela signifie notamment que, sur un même sujet, selon les mots qui sont choisis et selon la façon dont la question est posée, la réponse pourrait parfois différer.
2. L'ONDRP a conçu en 2011 un [dictionnaire méthodologique](#) des enquêtes « Cadre de vie et sécurité ». Il s'agit du document de référence dans lequel s'inscrit la méthodologie du présent article.
3. Les données extraites d'une enquête auprès d'un échantillon sont des estimations d'une valeur théorique qui est celle qu'on aurait obtenue en interrogeant toute la population concernée. La précision de l'estimation dépend, entre autre, de la taille de l'échantillon interrogé. Dans le cas de la présente étude, les échantillons des enquêtes 2008 à 2014 ont été cumulés ce qui permet d'exploiter les réponses fournies par plus de 24 000 hommes et près de 28 000 femmes de 18 à 75 ans en couple cohabitant.
4. Les taux de victimation présentés dans l'étude sont calculés à partir des événements déclarés par les personnes interrogées et s'étant déroulés au cours des **deux années précédant l'enquête**.
5. La proportion de personnes se déclarant victimes de violences physiques ou sexuelles de la part du conjoint cohabitant est exprimée dans le présent article **pour 1 000 personnes**. On peut utiliser pour citer de tels taux pour 1 000, le caractère « ‰ » dont la proximité avec le signe du pourcentage « % » doit être notée afin d'éviter les confusions. Il existe en effet un rapport de 1 à 10 entre deux taux ayant la même valeur nominale : par exemple 8,2, selon qu'on les exprime en pourcentage, soit 8,2 % (pour cent), ou pour 1 000, soit 8,2 ‰ (ce second taux étant inférieur à 1 %).
6. La notion de **conjoint cohabitant** (et par extension de couple cohabitant) employée dans l'étude fait référence au conjoint de la personne interrogée vivant dans le même domicile au moment de l'enquête.
7. Par commodité rédactionnelle, les termes de « **conjoint** » ou de « **conjoint cohabitant** » sont utilisés pour désigner aussi bien un conjoint homme que femme.

Principaux enseignements

Les questions sur les violences intrafamiliales posées aux personnes de 18 à 75 ans lors des enquêtes «Cadre de vie et sécurité» INSEE-ONDRP permettent d'étudier le profil des victimes de violences physiques ou sexuelles dont l'auteur-e est le conjoint qui vit dans le même logement.

D'après les réponses collectées lors des enquêtes 2008 à 2014, on estime à 8,2‰ (pour 1 000) la part des hommes de 18 à 75 ans se déclarant victimes de «violences physiques ou sexuelles par conjoint cohabitant» sur deux ans et à 18,7‰ celle des femmes de 18 à 75 ans.

Les trois éléments de profil analysés dans le présent article sont l'âge, le niveau de diplôme et une caractéristique inédite, la situation vis-à-vis du handicap.

On observe ainsi que pour les femmes, si elles sont elles-mêmes handicapées (39‰) ou si c'est le cas de leur conjoint (32‰), les taux de violences par le conjoint cohabitant s'élèvent à plus de 30 pour 1 000.

Concernant l'âge, ce seuil est aussi franchi pour les femmes ayant entre 18 et 24 ans (35‰) ou celles dont le conjoint a moins de 25 ans (40‰), même si, dans ce cas, on décrit une situation en partie liée.

Par ailleurs, avoir un conjoint ayant un écart d'âge de plus de 5 ans conduit, également, la part des femmes se déclarant victimes au-delà de 30 pour 1 000 (32‰).

Pour les hommes, s'ils sont en situation de handicap, leur taux de violence par conjoint cohabitant, soit 3‰, est inférieur de moitié au taux moyen. En revanche, comme pour les femmes, il s'élève chez les plus jeunes: il se situe à 19‰ pour les hommes de 18 à 24 ans et il atteint même près de 24 pour mille si le conjoint a moins de 25 ans.

La fréquence des violences par conjoint cohabitant déclarées par les hommes de 25 à moins de 55 ans présente un schéma récurrent: à âge de l'homme fixé dans une tranche de 10 ans, 35 à 44 ans par exemple, le taux est supérieur si le conjoint est moins âgé: 14‰ si le conjoint a, comme la victime, entre 35 et 44 ans à comparer à 18‰ s'il a entre 25 et 34 ans.

Quant au diplôme de la personne interrogée ou celui de son conjoint, les cas de figure sont nombreux et variés. Pour les femmes dont le conjoint est sans diplôme ou de niveau brevet des collèges, le taux de violences est proche de 26‰. Il est encore plus élevé si elles sont, elles-mêmes, d'un niveau supérieur: il s'établit à plus de 40‰ dès lors que la femme a au moins le baccalauréat, son conjoint étant sans diplôme ou de niveau brevet des collèges.

En revanche, si la femme est peu ou pas diplômée et que son conjoint est diplômé de l'enseignement supérieur, la part des victimes déclarées est inférieure à 10‰.

Pour les hommes, la modalité «être diplômé de l'enseignement supérieur» affiche les taux de violences par conjoint cohabitant les plus élevés: 13‰ s'il s'agit du niveau de l'homme interrogé et 11‰ si c'est celui de son conjoint. Ces taux apparaissent pour partie liés entre eux puisque deux tiers des hommes diplômés de l'enseignement supérieur ont un conjoint du même niveau.

On peut cependant remarquer que pour les 5% d'hommes de 18 à 75 ans sans diplôme ou de niveau brevet des collèges dont le conjoint est diplômé de l'enseignement supérieur, la fréquence des violences déclarées est, elle-aussi, proche de 13‰.

Introduction

L'ONDRP poursuit ses travaux sur le profil des victimes de violences physiques ou sexuelles, en s'intéressant au cas particulier des personnes se déclarant victimes de leur conjoint cohabitant (*conjoint vivant dans le même logement au moment de l'enquête*).

Le cumul des résultats des enquêtes « Cadre de vie et sécurité » de 2008 à 2014, permet de constituer un échantillon de 24 115 hommes et de 27 726 femmes de 18 à 75 ans en couple⁷ et dont le conjoint habite dans le même logement.

Le profil des victimes s'étudie non pas en comparant les résultats des enquêtes annuelles successives mais en les agrégeant. On forme ainsi des échantillons permettant des analyses plus fines grâce à un échantillon plus large.

On étudie les taux de victimation selon le profil de la personne interrogée et de son conjoint cohabitant avec comme objectif de croiser entre eux ces éléments.

Si les taux mesurés peuvent être, en partie, affectés par des biais statistiques, on émet l'hypothèse que les différences significatives qu'ils permettent d'observer sont caractéristiques du phénomène de violence auquel ils se rapportent.

L'ONDRP propose ainsi une démarche inédite au sujet de l'âge, de la situation de handicap et du niveau de diplôme. Critère par critère, il s'agit de tenir compte simultanément du profil de l'enquêté et de son conjoint, lorsque ceux-ci vivent dans le même logement. On détermine ainsi certaines des « situations de couple » qui présentent de très fortes disparités de taux de violences physiques ou sexuelles par conjoint.

Les violences physiques et sexuelles sur deux ans par conjoint cohabitant dans les enquêtes « Cadre de vie et sécurité » de 2008 à 2014

70 % DES HOMMES
ET 65 % DES FEMMES
DE 18 À 75 ANS SONT
EN COUPLE COHABITANT

De 2008 à 2014, plus de 90 000 personnes de 18 à 75 ans ont répondu aux questions de l'enquête « Cadre de vie et sécurité » Insee-ONDRP sur les violences physiques ou sexuelles au sein du ménage.

Parmi elles, 24 115 hommes et 27 726 femmes se sont déclarés en couple au moment de l'enquête, avec une personne habitant dans le même logement. On désigne cette personne comme étant leur « cohabitant », ce terme servant aussi à définir le couple ainsi formé (*tableau 1*).

On évalue à près de 70 % des hommes de 18 à 75 ans et environ 65 % des femmes de 18 à

- • • (7) Une personne vit en couple si elle répond oui à la question « vivez-vous en couple ? ». Cette question n'impose aucune condition concernant l'état matrimonial légal ou le conjoint (celui-ci peut vivre ou non dans le même logement, être ou non de sexe différent...).

Tableau 1 – Échantillons interrogés de 2008 à 2014 – Effectifs bruts et données pondérées.

Enquêtes "Cadre de vie et sécurité"		Hommes de 18 à 75 ans		Femmes de 18 à 75 ans	
de 2008 à 2014					
Effectifs interrogés		En Nombre		En Nombre	
Données brutes cumulées					
Toute situation		39 690		50 505	
En couple					
Cohabitant au moment de l'enquête		24 115		27 726	
<i>Dont personnes pour lesquelles le niveau diplôme ou celui du conjoint est renseigné</i>		24 106		27 713	
Non-cohabitant au moment de l'enquête		1 665		1 905	
Pas en couple		13 910		20 874	
Estimation* de la taille des populations étudiées		Nombre estimé		Nombre estimé	
Moyenne en données pondérées		En %		En %	
Toute situation		21 127 000	100,0	22 236 000	100,0
Cohabitant au moment de l'enquête		14 680 000	69,5	14 527 000	65,3
<i>Dont personnes pour lesquelles le niveau diplôme ou celui du conjoint est renseigné</i>		14 677 000	69,5	14 524 000	65,3
Non-cohabitant au moment de l'enquête		511 000	2,4	547 000	2,5
Pas en couple		5 937 000	28,1	7 162 000	32,2

Champ : personnes de 18 à 75 ans résidant en France métropolitaine.

Source : enquêtes « Cadre de vie et sécurité » 2008 à 2014, Insee-ONDRP.

* Lorsqu'une grandeur arrondie est détaillée selon des composantes, elles-mêmes arrondies, il peut arriver que la somme des arrondis ne soit pas égale, à l'unité près, à la grandeur initiale.

75 ans, la part de ceux ou de celles se disant en couple cohabitant.

Selon la tranche d'âge, la part des hommes et des femmes de 18 à 75 ans se déclarant en couple avec une personne qui, au moment de l'enquête, habite dans le même logement, varie d'après les résultats des enquêtes « Cadre de vie et sécurité » de 2008 à 2014 exprimés en moyenne (*tableaux C.1 et C.2 en annexes*) : elle se situe à environ 80 % pour les hommes ayant entre 35 et 54 ans ou entre 55 et 75 ans, soit une valeur deux fois plus élevée que celle des hommes de 18 à 34 ans (40,4 %).

On l'estime à 70,5 % pour les femmes ayant entre 25 et 34 ans et à plus de 75 % des femmes de 35 à 54 ans. Elle est un peu plus faible pour les femmes de 55 à 75 ans (66 %). Ces valeurs contrastent avec la proportion observée chez les femmes de 18 à 24 ans, soit 22,3 %.

Parmi les personnes en couple cohabitant, les hommes et les femmes de 18 à 24 ans sont donc moins présents (*respectivement 2,3 %*

et 4 %) que dans l'ensemble des 18 à 75 ans (*respectivement 12,3 % et 11,8 %*).

ON ESTIME⁸ À PRÈS DE 400 000 LE NOMBRE DE PERSONNES DE 18 À 75 ANS VICTIMES DE VIOLENCES PHYSIQUES OU SEXUELLES SUR DEUX ANS DE LA PART DU CONJOINT COHABITANT

D'après les réponses collectées lors des enquêtes « Cadre de vie et sécurité » de 2008 à 2014, on estime à environ 120 000 hommes et 270 000 femmes de 18 à 75 ans, le nombre moyen de victimes de violences physiques ou sexuelles par le conjoint cohabitant sur deux ans, c'est-à-dire au cours des deux années civiles qui ont précédé chaque enquête (*tableau 2*).

En rapportant ces nombres estimés de victimes « déclarées » à celui des personnes de 18

• • • (8) Voir entrée « Données estimées » dans le [dictionnaire méthodologique des enquêtes « Cadre de vie et sécurité »](#) (ONDRP, 2011).

à 75 ans exposées, on mesure à 8,2% la part des hommes de 18 à 75 ans en couple cohabitant qui ont déclaré avoir été victimes

de violences physiques ou sexuelles de la part de leur conjoint sur deux ans et à 18,7% celle des femmes⁹.

Tableau 2 – Les hommes et les femmes s'étant déclarés victimes de violences physiques ou sexuelles sur deux ans par conjoint cohabitant lors des enquêtes «Cadre de vie et sécurité» de 2008 à 2014

Enquêtes "Cadre de vie et sécurité" de 2008 à 2014	Hommes de 18 à 75 ans en couple cohabitant			Femmes de 18 à 75 ans en couple cohabitant		
	Nombre	Pour 1 000 (‰)	Intervalle de confiance** à 95 %	Nombre	Pour 1 000 (‰)	Intervalle de confiance** à 95 %
Effectifs interrogés	24 115			27 726		
<i>Données brutes cumulées</i>						
Estimation* de la taille des populations étudiées	14 680 000	1 000,0		14 527 000	1 000,0	
<i>Moyenne en données pondérées</i>						
Victimes de violences physiques ou sexuelles par le conjoint cohabitant* sur deux ans dont*** :	121 000	8,2	[7,0 ; 9,4]	271 000	18,7	[17,0 ; 20,3]
Victimes de violences physiques	116 000	7,9	[6,7 ; 9,1]	240 000	16,5	[14,9 ; 18,0]
Victimes de violences sexuelles	8 000	0,5	[0,2 ; 0,8]	57 000	4,0	[3,2 ; 4,7]
Victimes de violences physiques et sexuelles	< 6 000	< 0,4	[0 ; 0,5]	26 000	1,8	[1,2 ; 2,3]
Victimes de violences physiques ou sexuelles par le conjoint cohabitant* sur deux ans dont :	121 000	8,2	[7,0 ; 9,4]	271 000	18,7	[17,0 ; 20,3]
Victimes d'un acte sur deux ans	57 000	3,9	[3,0 ; 4,7]	80 000	5,5	[4,6 ; 6,4]
Victimes de plus d'un acte sur deux ans dont :	64 000	4,4	[3,5 ; 5,2]	190 000	13,1	[11,7 ; 14,5]
Victimes de deux actes sur deux ans	28 000	1,9	[1,3 ; 2,5]	60 000	4,1	[3,3 ; 4,9]
Victimes de plus de deux actes sur deux ans	36 000	2,5	[1,8 ; 3,1]	130 000	9,0	[7,8 ; 10,1]
Victimes de violences physiques ou sexuelles par le conjoint cohabitant* sur deux ans et au moins une fois avant cette période dont :	28 000	1,9	[1,3 ; 2,5]	122 000	8,4	[7,3 ; 9,6]
Victimes de deux actes ou plus sur deux ans et au moins un acte avant cette période	24 000	1,6	[1,1 ; 2,2]	101 000	7,0	[6,0 ; 8,0]

Champ : personnes de 18 à 75 ans en couple cohabitant

Source : enquêtes «Cadre de vie et sécurité» 2008 à 2014, Insee-ONDRP

* Conjoint de la personne interrogée lorsque celui-ci habite, au moment de l'enquête, dans le même logement.

** Voir entrées «Données estimées» et «Mode de tirage de l'échantillon» dans le [dictionnaire méthodologique](#) des enquêtes «Cadre de vie et sécurité» (ONDRP, 2011).

*** La valeur arrondie d'une somme peut ne pas être égale à la somme des arrondis de chacun de ses termes (Voir note * du tableau 1.). Par ailleurs, un écart très limité peut être dû aux cas de non réponses aux questions sur la multiplicité des actes subis sur deux ans (moins de 0,1 pour 1 000 tant pour les hommes que pour les femmes).

• • • (9) Le taux de 8,2 pour 1 000 est mesuré avec une précision de 1,3‰, soit plus ou moins 17 000 hommes par rapport au nombre estimé de 121 000 «victimes déclarées». De même, le taux de 18,7 est évalué à 1,6‰ près, soit plus ou moins 24 000 femmes par rapport au nombre estimé de 271 000 victimes déclarées. Voir «Mode de tirage de l'échantillon» dans le [dictionnaire méthodologique des enquêtes «Cadre de vie et sécurité»](#) (ONDRP, 2011).

PARMI LES VIOLENCES PHYSIQUES ET/OU SEXUELLES PAR CONJOINT COHABITANT, UNE LARGE MAJORITÉ DE VIOLENCES PHYSIQUES

La quasi-totalité des hommes de 18 à 75 ans habitant en couple et ayant déclaré avoir été victimes de violences physiques ou sexuelles de la part de leur conjoint cohabitant sur deux ans ont dit avoir été victimes de violences physiques. Ils sont plus de 96 % dans ce cas (*tableau 3*). On estime leur nombre à 116 000 soit, en termes de taux de victimation, environ 8 ‰.

On en déduit que les hommes ayant déclaré avoir été victimes exclusivement de violences sexuelles par conjoint cohabitant sur deux ans représentent moins de 5 % des hommes disant avoir été victimes.

De plus, comme le cumul sur deux ans, de violences physiques et de violences sexuelles par conjoint est très rare d'après les réponses fournies par les hommes interrogés, au total, le nombre estimé d'hommes de 18 à 75 ans habitant en couple victimes déclarées de violences sexuelles par conjoint cohabitant sur deux ans ne dépasse pas 8 000, soit 0,5 ‰.

Chez les femmes 18 à 75 ans habitant en couple et ayant déclaré avoir été victimes de

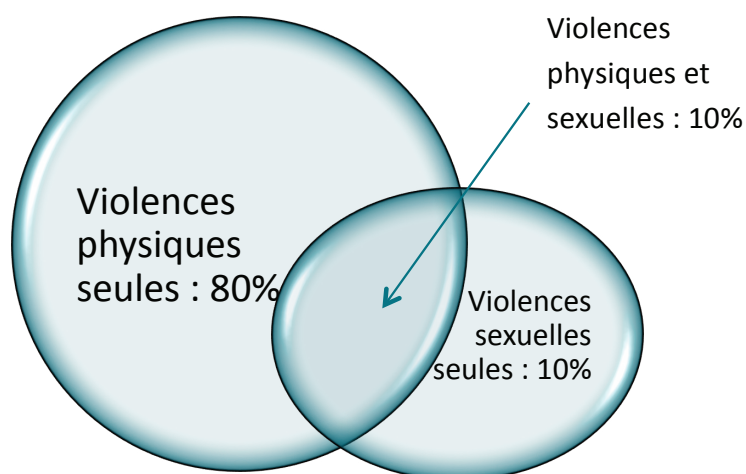
violences physiques ou sexuelles de la part de leur conjoint sur deux ans, la part de celles ayant dit avoir subi des violences physiques se situe à 88,3 %, ce qui correspond à un nombre estimé de victimes déclarées de 240 000, ou, en fréquence, à 16,5 femmes de 18 à 75 ans habitant en couple sur 1 000.

On compte donc environ 12 % des femmes s'étant déclarées victimes qui ont dit avoir subi des violences sexuelles par conjoint cohabitant sur deux ans mais pas de violences physiques au sens des enquêtes « Cadre de vie et sécurité » (*Voir questions en annexes D.1 et D.2*).

Or, pour les femmes, les cas de cumul représentent certes moins de 10 % des victimes déclarées, mais contrairement aux hommes, elles sont suffisamment nombreuses pour faire l'objet d'une description statistique : on estime ainsi à 26 000, le nombre de femmes ayant déclaré avoir été victimes de violences physiques et de violences sexuelles de la part du conjoint cohabitant sur deux ans, soit 1,8 femmes de 18 à 75 ans vivant en couple sur 1 000.

Pour l'ensemble des violences sexuelles sur deux ans par conjoint cohabitant, avec ou sans cumul de violences physiques, on évalue le nombre de victimes déclarées à 57 000, soit 4 femmes de 18 à 75 ans en couple cohabitant sur 1 000.

Schéma 1 – Les femmes victimes de violence physiques et/ou sexuelles sur deux ans par conjoint cohabitant.



Source : enquêtes « Cadre de vie et sécurité » 2008 à 2014, Insee – ONDRP

Champ : femmes de 18 à 75 ans en couple cohabitant se déclarant victimes, France métropolitaine

Note de lecture : 80 % des victimes de violences physiques exclusivement, 10 % de victimes de violences sexuelles exclusivement et 10 % de victimes de violences physiques ou sexuelles.

Tableau 3 – Répartition des hommes et des femmes de 18 à 75 ans ayant déclaré avoir été victimes de violences physiques ou sexuelles par le conjoint cohabitant* selon certaines caractéristiques des atteintes subies.

Enquêtes "Cadre de vie et sécurité" de 2008 à 2014	Hommes de 18 à 75 ans ayant déclaré avoir été victimes de violences physiques ou sexuelles par conjoint cohabitant sur 2 ans			Femmes de 18 à 75 ans ayant déclaré avoir été victimes de violences physiques ou sexuelles par conjoint cohabitant sur 2 ans		
	En Nombre	En %	Intervalle de confiance** à 95 %	En Nombre	En %	Intervalle de confiance** à 95 %
Nombre de victimes "déclarées"	199			540		
<i>Données brutes cumulées</i>						
	Taille estimées et proportions Moyenne en données pondérées					
<u>Victimes de violences physiques ou sexuelles par le conjoint cohabitant* sur deux ans</u>	121 000	100,0		271 000	100,0	
<i>Dont***</i>						
· Victimes de <u>violences physiques</u>	116 000	96,1	[93,4 ; 98,9]	240 000	88,3	[85,5 ; 91,0]
· Victimes de violences sexuelles	8 000	6,2	[2,8 ; 9,6]	57 000	21,2	[17,7 ; 24,7]
· Victimes de violences physiques et sexuelles	< 6 000	< 5,0	[0,2 ; 4,5]	26 000	9,5	[6,9 ; 12,0]
<u>Victimes de violences physiques ou sexuelles par le conjoint cohabitant* sur deux ans</u>	121 000	100,0		271 000	100,0	
<i>Dont***</i>						
· Victimes d'un acte sur deux ans	57 000	46,9	[39,9 ; 53,9]	80 000	29,4	[25,5 ; 33,3]
· Victimes de plus d'un acte sur deux ans	64 000	52,9	[46,0 ; 59,9]	190 000	70,1	[66,2 ; 74,0]
○ <i>Victimes de deux actes sur deux ans</i>	28 000	23,1	[17,2 ; 29,0]	60 000	22,1	[18,5 ; 25,6]
○ <i>Victimes de plus de deux actes sur deux ans</i>	36 000	29,8	[23,4 ; 36,2]	130 000	48,0	[43,8 ; 52,3]
<u>Victimes de violences physiques ou sexuelles par le conjoint cohabitant sur deux ans et au moins une fois avant cette période</u>	28 000	23,5	[17,6 ; 29,5]	122 000	45,1	[40,9 ; 49,4]
<i>Dont***</i>						
○ <i>Victimes de deux actes ou plus sur deux ans et au moins un acte avant cette période</i>	24 000	19,8	[14,3 ; 25,4]	101 000	37,4	[33,3 ; 41,5]

Champ : personnes de 18 à 75 ans ayant déclaré avoir été victimes de leur conjoint cohabitant sur 2 ans

Source : enquêtes « Cadre de vie et sécurité » 2008 à 2014, Insee-ONDRP

* Conjoint de la personne interrogée lorsque celui-ci habite, au moment de l'enquête, dans le même logement.

** Voir entrées « Données estimées » et « Mode de tirage de l'échantillon » dans le dictionnaire méthodologique des enquêtes « Cadre de vie et sécurité » (ONDRP, 2011, http://www.inhesj.fr/sites/default/files/dico_methodo.pdf).

*** La valeur arrondie d'une somme peut ne pas être égale à la somme des arrondis de chacun de ses termes (Voir note * du tableau 1.). Par ailleurs, un écart très limité peut être dû aux cas de non réponses aux questions sur la multiplicité des actes subies sur deux ans (moins de 0,2 % des hommes s'étant déclarés victimes et 0,5 % des femmes s'étant déclarées victimes).

53 % DES HOMMES VICTIMES
ET 70 % DES FEMMES VICTIMES
DÉCLARENT AVOIR SUBI
PLUSIEURS ACTES SUR DEUX ANS

Près de 47% des hommes de 18 à 75 ans
habitant en couple et ayant déclaré avoir été
victimes de violences physiques ou sexuelles
de la part de leur conjoint cohabitant sur
deux ans ont dit avoir subi un acte unique

sur deux ans. Cette part se situe à 29,4 % pour les femmes se déclarant victimes.

Les cas d'actes multiples de violences physiques ou sexuelles de la part du conjoint sur deux ans sont donc très majoritaires (70,1 %) parmi les femmes se déclarant victimes, sachant que la proportion de celles ayant dit avoir subi trois actes ou plus s'élève à 48 %. Chez les hommes, cette dernière proportion ne dépasse pas 30 %.

On observe que le cas presque majoritaire pour les hommes est l'unicité de l'incident alors que pour les femmes, c'est la part de celles qui ont dit avoir été victimes de 3 actes ou plus sur deux ans qui est proche de 50 %.

On estime le nombre des femmes s'étant déclarées victimes de plus de 2 actes de violences physiques ou sexuelles par le conjoint cohabitant sur deux ans à 130 000, soit 9 femmes de 18 à 75 ans vivant en couple sur 1 000. Pour les hommes, ce taux est inférieur à 2,5 %. On évalue leur nombre à 36 000.

DANS PRÈS DE LA MOITIÉ DES CAS (45,1 %), LES FEMMES VICTIMES D'ACTES DE VIOLENCES PHYSIQUES OU SEXUELLES PAR LE CONJOINT COHABITANT L'ONT ÉGALEMENT ÉTÉ AVANT LA PÉRIODE DE DEUX ANS

Sur un nombre estimé de plus de 270 000 femmes de 18 à 75 ans ayant déclaré avoir été victimes de violences physiques ou sexuelles de la part de leur conjoint cohabitant au cours des deux dernières années civiles, plus de 45 % ont dit avoir subi au moins un acte de la part du conjoint avant cette période.

Le nombre estimé de femmes victimes du conjoint sur deux ans ayant dit l'avoir déjà été auparavant, soit 122 000, correspond à une proportion de 8,4 femmes de 18 à 75 ans vivant en couple sur 1 000.

Pour les hommes, elle est inférieure à 2 %. On estime à environ 28 000, le nombre d'hommes de 18 à 75 ans vivant en couple qui ont dit avoir subi des actes de violences physiques ou sexuelles de la part du conjoint cohabitant sur deux ans et précédemment.



Profil des hommes et des femmes de 18 à 75 ans en couple cohabitant s'étant déclarés victimes de violences physiques ou sexuelles sur deux ans par conjoint selon trois caractéristiques pouvant être croisées : la situation de handicap, l'âge et le niveau de diplôme

VIOLENCES PHYSIQUES OU SEXUELLES ET SITUATION DE HANDICAP ¹⁰

Un taux voisin de 40 % pour les femmes en situation de handicap ou de gêne dans la vie quotidienne

Les femmes de 18 à 75 ans handicapées ou ayant « quelques gênes ou difficultés dans la vie quotidienne » en couple cohabitant, affichent un taux de violences physiques ou sexuelles sur deux ans par conjoint cohabitant de 39,1 % (*tableau 4.F*). Il est très significativement supérieur à celui des autres femmes en couple cohabitant (17,8 %).

Sans atteindre une valeur aussi élevée, le taux de 31,9 % mesuré à partir des déclarations des femmes de 18 à 75 ans dont le conjoint est en situation de handicap ou de gêne dans la vie quotidienne, est lui aussi, significativement plus élevé que celui des femmes n'étant pas dans ce cas (18,1 %) ¹¹.

La part des hommes se déclarant victimes est très significativement plus faible s'ils sont handicapés ou gênés dans la vie quotidienne ¹²

Il existe un écart très significatif de taux de violences physiques ou sexuelles sur deux ans par conjoint cohabitant entre les hommes de 18 à 75 ans selon leur situation à l'égard du handicap : il se situe à 3,1 % pour les hommes handicapés ou gênés, soit bien moins que le taux de 8,4 pour 1 000 observé auprès des autres hommes (*tableau 4.H*).

En revanche, l'écart n'est pas significatif si la situation concerne le conjoint : la part de victimes déclarées de violences est mesurée à 6,6 % chez les hommes dont le conjoint est handicapé ou gêné et à 8,3 % s'il ne l'est pas.

Ainsi, pour les hommes, les observations sont très différentes de celles des femmes. Les taux mesurés sont inférieurs s'ils sont eux-mêmes ou leur conjoint en situation de handicap ou de gêne dans la vie quotidienne. Il est notamment inférieur à 4 % pour les hommes handicapés ou gênés dont le conjoint cohabitant ne l'est pas.

- (10) Dans les enquêtes « Cadre de vie et sécurité », le handicap est abordé par l'intermédiaire d'une question plus large, incluant également ce que le questionnaire désigne comme étant des « gênes ou difficultés dans la vie quotidienne ». En cumulant les résultats des enquêtes 2008 à 2014, on dispose d'un échantillon d'environ 1 100 femmes de 18 à 75 ans en couple cohabitant et en situation de handicap ou de gêne dans la vie quotidienne. Elles représentent un peu moins de 4 % des femmes en couple cohabitant de l'étude. Les valeurs obtenues sont proches pour les femmes ayant un conjoint en situation de handicap ou de gêne dans la vie quotidienne (1 211 femmes interrogées, 4,2 % de la population étudiée).
- (11) En croisant la situation des femmes interrogées et de leur conjoint cohabitant, on dispose d'un échantillon limité de cumul de handicap ou de gêne dans la vie quotidienne chez les deux membres du couple (230 femmes handicapées ou gênées dont le conjoint l'est aussi). En conséquence, le taux de 36 % mesuré auprès de ces femmes n'est pas significativement différent, au sens statistique du terme, de celui pourtant numériquement bien plus faible de 17,4 % des femmes en couple cohabitant n'étant ni elles ni leur conjoint en situation de handicap ou de gêne.
- (12) Le lecteur est invité à prendre connaissance des effectifs bruts sur lesquels reposent les estimations d'effectifs et de taux pondérés présentés dans chaque tableau.

Tableau 4.F – Les violences physiques ou sexuelles sur deux ans par le conjoint cohabitant* déclarées par les femmes de 18 à 75 ans selon la situation de la personne interrogée ou de son conjoint par rapport au handicap.

Enquêtes "Cadre de vie et sécurité" de 2008 à 2014		Effectifs interrogés Nombre en données brutes cumulées	Population étudiée % en données pondérées	Personnes ayant déclaré avoir été victimes de violences physiques ou sexuelles par le conjoint cohabitant sur deux ans Pour 1 000 (‰) en données pondérées	Significativité de la différence** par rapport au taux pour 1000 de référence (Ref.)
Femmes de 18 à 75 ans en couple cohabitant		27 726	100,0	18,7	
Situation de la personne interrogée par rapport au handicap	Situation*** du conjoint cohabitant par rapport au handicap				
Situations individuelles					
Handicap ou quelques gênes/difficultés dans la vie quotidienne	Handicap ou quelques gênes/difficultés dans la vie quotidienne	1 119	3,9	39,3	++
Pas de Handicap ou de gênes/difficultés dans la vie quotidienne	Pas de Handicap ou de gênes/difficultés dans la vie quotidienne	26 607	96,1	17,8	Ref.
	Handicap ou quelques gênes/difficultés dans la vie quotidienne	1 211	4,2	31,9	++
	Pas de Handicap ou de gênes/difficultés dans la vie quotidienne	26 502	95,8	18,1	Ref.
Situation de la personne interrogée par rapport au handicap	Situation*** du conjoint cohabitant par rapport au handicap				
Situations croisées					
Handicap ou quelques gênes/difficultés dans la vie quotidienne	Handicap ou quelques gênes/difficultés dans la vie quotidienne	230	0,8	36,0	ns
Handicap ou quelques gênes/difficultés dans la vie quotidienne	Pas de Handicap ou de gênes/difficultés dans la vie quotidienne	889	3,1	40,1	++
Pas de Handicap ou de gênes/difficultés dans la vie quotidienne	Handicap ou quelques gênes/difficultés dans la vie quotidienne	981	3,4	30,9	++
Pas de Handicap ou de gênes/difficultés dans la vie quotidienne	Pas de Handicap ou de gênes/difficultés dans la vie quotidienne	25 613	92,6	17,4	Ref.

Champ : hommes de 18 à 75 ans en couple cohabitant

Source : enquêtes « Cadre de vie et sécurité » 2008 à 2014, Insee-ONDRP

* Conjoint de la personne interrogée lorsque celui-ci habite, au moment de l'enquête, dans le même logement.

** ns « Différence non significative » ; ++ « Valeur très significativement supérieure à la référence » (risque d'erreur inférieur à 1 %) ; + « Valeur significativement supérieure à la référence » (risque d'erreur inférieur à 5 %) ; – « Valeur significativement inférieure à la référence » (risque d'erreur inférieur à 5 %) ; -- « Valeur très significativement inférieure à la référence » (risque d'erreur inférieur à 1 %) ; Voir entrée « Test statistique, test de significativité de différence » dans le dictionnaire méthodologique des enquêtes « Cadre de vie et sécurité » (ONDRP, 2011, http://www.inhesj.fr/sites/default/files/dico_methodo.pdf).

*** Pour 3 des 24 115 hommes interrogés, la situation du conjoint cohabitant par rapport au handicap n'est pas connue.

**** L'ONDRP a fixé à plus de 200, la taille minimale d'échantillon à partir duquel il propose le taux de victimation (proportion de personnes se déclarant victimes) et teste sa différence par rapport au taux de référence. Même au-delà de ce seuil, la taille d'échantillon peut fortement limiter la possibilité d'établir la significativité des différences observées. En conséquence, sauf modalité particulière empêchant de faire des regroupements, l'Observatoire a cherché à constituer des catégories composées de bien plus que 200 personnes.

Tableau 4.H – Les violences physiques ou sexuelles sur deux ans par le conjoint cohabitant* déclarées par les **hommes de 18 à 75 ans** selon la situation de la personne interrogée ou de son conjoint par rapport au handicap.

Enquêtes "Cadre de vie et sécurité" de 2008 à 2014		Effectifs interrogés Nombre en données brutes cumulées	Population étudiée % en données pondérées	Personnes ayant déclaré avoir été victimes de violences physiques ou sexuelles par le conjoint cohabitant sur deux ans Pour 1 000 (‰) en données pondérées	Significativité de la différence** par rapport au taux pour 1000 de référence (Ref.)
Hommes de 18 à 75 ans en couple cohabitant		24 115	100,0	8,2	
Situation de la personne interrogée par rapport au handicap	Situation*** du conjoint cohabitant par rapport au handicap				
Situations individuelles					
Handicap ou quelques gênes/difficultés dans la vie quotidienne		1 081	4,3	3,1	--
Pas de Handicap ou de gênes/difficultés dans la vie quotidienne		23 034	95,7	8,4	Ref.
	Handicap ou quelques gênes/difficultés dans la vie quotidienne	981	3,8	6,6	ns
	Pas de Handicap ou de gênes/difficultés dans la vie quotidienne	23 128	96,2	8,3	Ref.
Situation de la personne interrogée par rapport au handicap	Situation*** du conjoint cohabitant par rapport au handicap				
Situations croisées					
Handicap ou quelques gênes/difficultés dans la vie quotidienne	Handicap ou quelques gênes/difficultés dans la vie quotidienne	175****	0,6		
Handicap ou quelques gênes/difficultés dans la vie quotidienne	Pas de Handicap ou de gênes/difficultés dans la vie quotidienne	905	3,6	3,6	—
Pas de Handicap ou de gênes/difficultés dans la vie quotidienne	Handicap ou quelques gênes/difficultés dans la vie quotidienne	806	3,1	7,9	ns
Pas de Handicap ou de gênes/difficultés dans la vie quotidienne	Pas de Handicap ou de gênes/difficultés dans la vie quotidienne	22 223	92,6	8,5	Ref.

Champ : hommes de 18 à 75 ans en couple cohabitant

Source : enquêtes «Cadre de vie et sécurité» 2008 à 2014, Insee-ONDRP

* Conjoint de la personne interrogée lorsque celui-ci habite, au moment de l'enquête, dans le même logement.

** ns «Différence non significative» ; ++ «Valeur très significativement supérieure à la référence» (risque d'erreur inférieur à 1 %) ; + «Valeur significativement supérieure à la référence» (risque d'erreur inférieur à 5 %) ; - «Valeur significativement inférieure à la référence» (risque d'erreur inférieur à 5 %) ; -- «Valeur très significativement inférieure à la référence» (risque d'erreur inférieur à 1 %) ; Voir entrée « Test statistique, test de significativité de différence » dans le dictionnaire méthodologique des enquêtes «Cadre de vie et sécurité» (ONDRP, 2011, http://www.inhesj.fr/sites/default/files/dico_methodo.pdf).

*** Pour 3 des 24 115 hommes interrogés, la situation du conjoint cohabitant par rapport au handicap n'est pas connue.

**** L'ONDRP a fixé à plus de 200, la taille minimale d'échantillon à partir duquel il propose le taux de victimation (proportion de personnes se déclarant victimes) et teste sa différence par rapport au taux de référence. Même au-delà de ce seuil, la taille d'échantillon peut fortement limiter la possibilité d'établir la significativité des différences observées. En conséquence, sauf modalité particulière empêchant de faire des regroupements, l'Observatoire a cherché à constituer des catégories composées de bien plus que 200 personnes.

TAUX DE VIOLENCES PHYSIQUES ET SEXUELLES SUR DEUX ANS PAR CONJOINT COHABITANT DES **HOMMES** **DE 18 À 75 ANS** SELON LEUR TRANCHE D'ÂGE ET/OU CELLE DE LEUR CONJOINT

Le taux décroît avec l'âge de l'homme interrogé...

La part des hommes habitant en couple qui déclarent avoir été victimes de violences physiques ou sexuelles par leur conjoint cohabitant est supérieure à 19‰ lorsqu'ils ont entre 18 et 24 ans et elle s'établit à 18,1 ‰ pour les 25 à 34 ans ([tableau 5.H](#)).

Pour les deux tranches d'âge suivantes, elle diminue successivement de plus de 6‰, soit de plus d'un tiers de sa valeur : on la mesure à 11,7‰ pour les hommes de 35 à 44 ans et à 5,7‰ pour ceux de 45 à 54 ans. Au-delà de 55 ans, la part poursuit sa baisse : 3,7‰ pour les 55 à 65 ans et 2,1 ‰ pour les 65 à 75 ans.

...ainsi qu'avec celui de son conjoint cohabitant

Lorsque l'on considère l'âge du conjoint cohabitant, et donc de l'auteur désigné des violences physiques ou sexuelles déclarées par l'homme interrogé, on observe un schéma assez comparable de décroissance avec l'âge. La part des hommes de 18 à 75 ans en couple cohabitant se déclarant victimes de violences physiques ou sexuelles par conjoint cohabitant passe de près de 24‰ si ce dernier a moins de 25 ans à moins de 2 ‰ lorsque le conjoint a 65 ans et plus.

Cela offre de très nombreuses possibilités d'analyses dites croisées car elles tiennent compte simultanément de la caractéristique de la victime déclarée et de celle de conjoint cohabitant.

La plus directe consiste à décrire les personnes en fonction de leurs caractéristiques et de celles de leur conjoint. On peut alors commenter les situations croisées les plus fréquentes. Pour ce qui est de l'âge, cela permet d'intégrer dans la description des taux de victimation la forte relation entre l'âge de la personne et celle de son conjoint.

Pour 30,3% des hommes de 18 à 75 ans habitant en couple, le conjoint a le même âge ou au plus un an d'écart. Pour plus de 36% d'entre eux, le conjoint a entre deux et cinq ans de moins.

D'après les tranches d'âge définies par l'Observatoire, sachant que les conjoints de la première tranche d'âge peuvent avoir moins de 18 ans et ceux de la dernière plus de 75 ans, il apparaît que près des deux tiers des hommes de 18 à 75 ans habitant en couple ont un conjoint ayant la même tranche d'âge qu'eux et 23,5% la tranche d'âge précédente.

Entre les hommes de 25 à 34 ans ayant un conjoint de moins de 25 ans et ceux de 65 à 75 ans ayant un conjoint de 55 ans ou plus, le taux passe de près de 27 pour 1 000 à environ 2‰

La part des hommes en couple cohabitant s'étant déclarés victimes de violences physiques ou sexuelles sur deux ans par leur conjoint cohabitant mesurée selon l'âge croisé des deux membres du couple se situe à son niveau le plus élevé lorsque l'homme interrogé a entre 25 et 34 ans et son conjoint moins de 25 ans ([graphique 1.H](#)), soit 26,7‰.

La décroissance de cette part selon l'âge croisé est forte. Si on considère, par exemple, les hommes dont le conjoint cohabitant appartient à la même tranche d'âge, elle s'établit à 18,2‰ pour les 25 à 34 ans, 11,8‰ pour les 35 à 44 ans, 4,7‰ pour les 45 à 54 ans, 3,2‰ pour les 55 à 64 ans et 2 ‰ pour les 65 à 75 ans.

Pour les hommes dont le conjoint appartient à la tranche d'âge précédente, le taux de violences physiques ou sexuelles sur deux ans par conjoint cohabitant s'établit à 14,3 ‰ pour ceux ayant entre 35 et 44 dont le conjoint cohabitant a entre 25 et 34 ans, 8,5‰ pour les «hommes de 45 à 54 ans / conjoint 35 à 44 ans», 2,7‰ pour les «hommes de 55 à 64 ans / conjoint 45 à 54 ans» et 2 ‰ pour les «hommes de 65 à 75 ans / conjoint de 55 à 64 ans».

Les résultats issus des croisements des

Tableau 5.H – Les violences physiques ou sexuelles sur deux ans par le conjoint cohabitant* déclarées par les **hommes de 18 à 75 ans** en couple cohabitant selon l'âge de l'homme interrogé et/ou celui de son conjoint cohabitant.

Enquêtes "Cadre de vie et sécurité" de 2008 à 2014		Effectifs interrogés Nombre en données brutes cumulées	Population étudiée % en données pondérées	Personnes ayant déclaré avoir été victimes de violences physiques ou sexuelles par le conjoint cohabitant sur deux ans Pour 1 000 (‰) en données pondérées	Significativité de la différence** par rapport au taux pour 1000 de référence (Ref.)
Hommes de 18 à 75 ans en couple cohabitant		24 115	100,0	8,2	
Tranche d'âge de la personne interrogée	Tranche d'âge du conjoint cohabitant ***				
Situations individuelles					
18 à 24 ans		538	2,3	19,3	++
25 à 34 ans		3 711	13,6	18,1	++
35 à 44 ans		5 357	24,4	11,7	++
45 à 54 ans		4 823	23,7	5,7	Ref.
55 à 64 ans		5 525	20,7	3,7	ns
65 à 75 ans		4 161	15,2	2,1	--
	Moins de 25 ans	1 073	4,3	23,7	++
	25 à 34 ans	4 582	16,7	16,5	++
	35 à 44 ans	5 278	25,0	10,8	++
	45 à 54 ans	4 956	24,5	4,0	Ref.
	55 à 64 ans	5 194	18,5	3,1	ns
	65 ans et plus	3 026	10,9	1,8	—
Tranche d'âge de la personne interrogée	Tranche d'âge du conjoint cohabitant***				
Situations croisées dont :					
18 à 24 ans ou 25 à 34 ans	Moins de 25 ans	994	4,0	24,1	++
18 à 24 ans	Moins de 25 ans	441	1,9	21,1	++
25 à 34 ans	Moins de 25 ans	553	2,1	26,7	++
25 à 34 ans	25 à 34 ans	2 819	10,1	18,2	++
35 à 44 ans	25 à 34 ans	1 495	5,6	14,3	++
35 à 44 ans	35 à 44 ans	3 411	16,3	11,8	++
45 à 54 ans	35 à 44 ans	1 362	6,6	8,5	ns
45 à 54 ans	45 à 54 ans	2 929	15,2	4,7	Ref.
55 à 64 ans	45 à 54 ans	1 525	6,5	2,7	ns
55 à 64 ans	55 à 64 ans	3 536	12,4	3,2	ns
65 à 75 ans	55 à 64 ans	1 278	4,7	2,0	ns

Champ : hommes de 18 à 75 ans en couple cohabitant

Source : enquêtes «Cadre de vie et sécurité» 2008 à 2014, Insee-ONDRP

* Conjoint de la personne interrogée lorsque celui-ci habite, au moment de l'enquête, dans le même logement.

** ns «Différence non significative»; ++ «Valeur très significativement supérieure à la référence» (risque d'erreur inférieur à 1 %); + «Valeur significativement supérieure à la référence» (risque d'erreur inférieur à 5 %); – «Valeur significativement inférieure à la référence» (risque d'erreur inférieur à 5 %); -- «Valeur très significativement inférieure à la référence» (risque d'erreur inférieur à 1 %); Voir entrée « Test statistique, test de significativité de différence» dans le dictionnaire méthodologique des enquêtes «Cadre de vie et sécurité» (ONDRP, 2011, http://www.inhesj.fr/sites/default/files/dico_methodo.pdf).

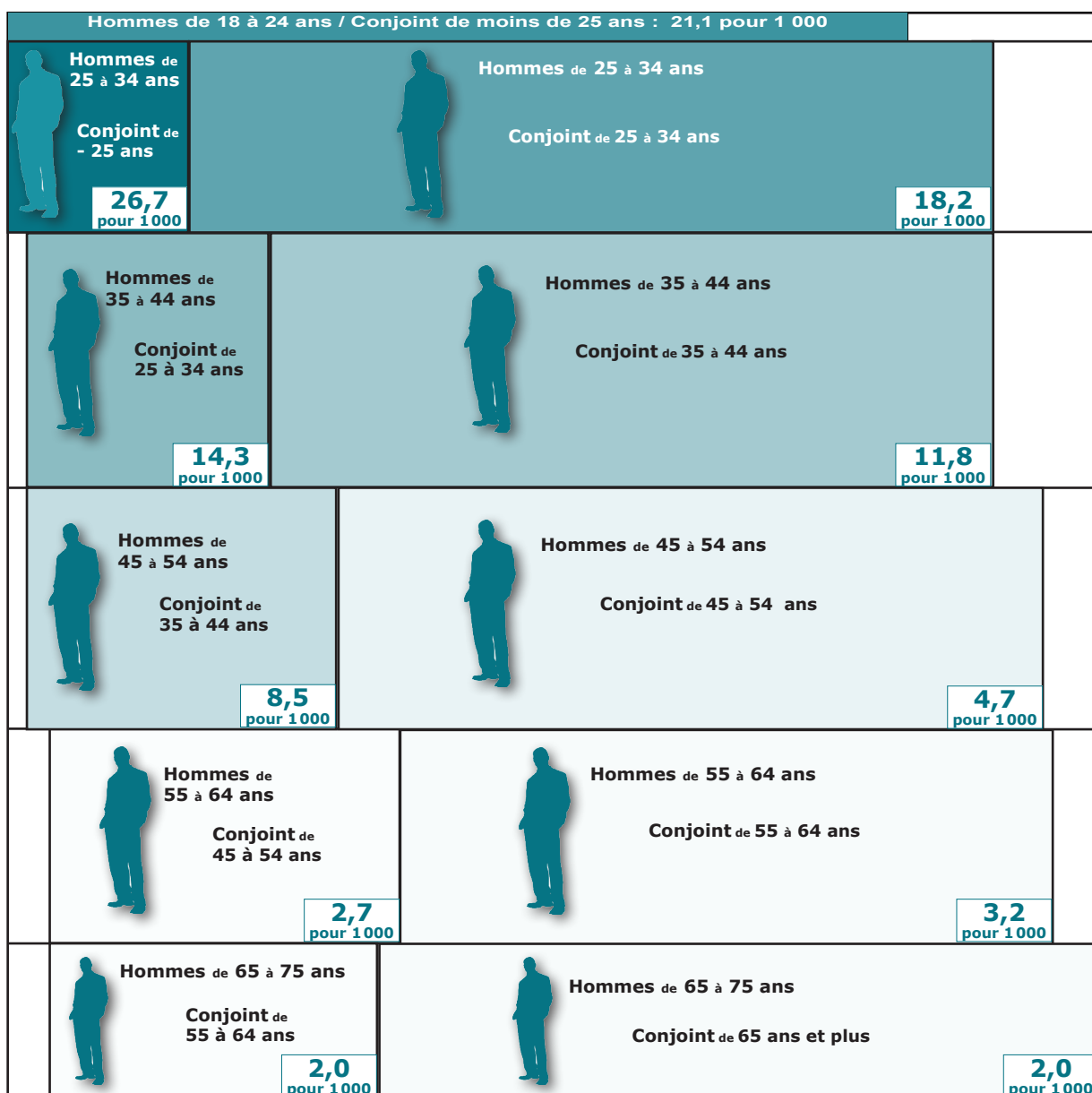
*** Pour 3 des 24 115 hommes interrogés, la situation du conjoint cohabitant par rapport au handicap n'est pas connue.

**** L'ONDRP a fixé à plus de 200, la taille minimale d'échantillon à partir duquel il propose le taux de victimation (proportion de personnes se déclarant victimes) et teste sa différence par rapport au taux de référence. Même au-delà de ce seuil, la taille d'échantillon peut fortement limiter la possibilité d'établir la significativité des différences observées. En conséquence, sauf modalité particulière empêchant de faire des regroupements, l'Observatoire a cherché à constituer des catégories composées de bien plus que 200 personnes.

caractéristiques des victimes et des auteurs étudiées sont présentés en détail dans le tableau 5.H et le graphique 1.H. Afin de proposer un support visuel synthétique et explicite, nous proposons un type de graphique permettant de représenter à la fois la fréquence d'une situation de couple obtenu par croisement de tranches d'âge et le taux de violences physiques et sexuelles sur deux ans par conjoint cohabitant mesuré.

On construit pour se faire un rectangle (graphiques 1.H, 1.F, 2.H et 2.F) qui représente la population étudiée. Il se compose de tuiles dont l'aire est proportionnelle à la part de la situation de couple définie par le croisement des tranches d'âge ou des niveaux de diplôme qui lui est associé. La teinte plus ou moins foncée de chaque tuile est, quant à elle, déterminée par le taux de violences physiques et sexuelles sur deux ans par conjoint cohabitant. Enfin, Le texte rédigé à l'intérieur des tuiles comprend les éléments de profil auxquels elles se rapportent ainsi que le taux de violences mesuré, comme dans l'exemple ci-dessous.

Graphique 1.H Répartition des **Hommes de 18 à 75 ans** en couple cohabitant interrogés lors des enquête « Cadre de vie et sécurité » de 2008 à 2014 selon leur tranche d'âge et celle de leur conjoint (représentation par aires proportionnelles, toute catégorie) et taux déclarés de violences physiques ou sexuelles sur deux ans par conjoint cohabitant pour chaque catégorie ainsi définie (représentation par intensité de couleur, plupart des catégories).



Champ : hommes de 18 à 75 ans en couple « cohabitant »

Source : enquêtes « Cadre de vie et sécurité » 2008 à 2014, Insee-ONDRP

TAUX DE VIOLENCES PHYSIQUES ET SEXUELLES SUR DEUX ANS PAR CONJOINT COHABITANT DES **FEMMES** **DE 18 À 75 ANS** SELON LEUR TRANCHE D'ÂGE ET/OU CELLE DE LEUR CONJOINT

Les taux les plus élevés s'observent chez les femmes plus jeunes, les moins élevés chez les plus âgées

Selon l'âge des femmes de 18 à 75 ans habitant en couple, celui de leur conjoint, ou les deux à la fois, la part de celles qui déclarent avoir été victimes de violences physiques ou sexuelles par le conjoint cohabitant sur deux ans atteint toujours ses valeurs les plus hautes chez les plus jeunes: elle se situe à 35,3% pour les femmes ayant de 18 à 24 ans, elle est proche de 40% pour les femmes dont le conjoint a moins de 25 ans et on l'évalue à environ 34% lorsque la femme a entre 18 et 25 ans et son conjoint moins de 35 ans ([tableau 5.F](#)).

Inversement, les taux les plus faibles sont mesurés à partir de 65 ans: moins de 8 femmes de 65 à 75 ans habitant en couple sur 1 000 ont dit avoir été victimes de violences physiques ou sexuelles par le conjoint cohabitant sur deux ans, elles sont 9,1% dans ce cas si leur conjoint a 65 ans ou plus. Cette proportion est même inférieure à 7% lorsque la femme a entre 65 et 75 ans et son conjoint au moins 65 ans.

La part des femmes habitant en couple ayant dit avoir subi des violences physiques ou sexuelles sur deux ans par leur conjoint cohabitant ne varie pas de façon significative d'une tranche d'âge à la suivante entre 25 ans et 64 ans. Par exemple, cette part varie entre 22,6% pour les 25 à 34 ans et 21,8% pour les 35 à 44 ans ou entre 18,7% pour les 45 à 54 ans et 15,5% pour les 55 à 64 ans.

Si on considère l'âge du conjoint, on peut relever un cas pour lequel le taux ne diminue pas : il s'établit à 22,3% pour les femmes dont le conjoint est âgé de 35 à 44 ans à

comparer à 21 % pour celles dont le conjoint a entre 25 et 34 ans. Ces deux taux ne sont pas significativement différents.

Cependant, entre tranches d'âge non consécutives, on observe des baisses significatives comme par exemple entre la tranche des 35 à 44 ans et celle des 55 à 64 ans, que ce soit pour l'âge de la femme habitant en couple (de 21,8% à 15,5%) ou celle de son conjoint (de 22,3% à 17,1%).

Un taux plus élevé si le conjoint se trouve dans la tranche d'âge supérieure

Si la femme et son conjoint ont entre 25 et 34 ans, on mesure à 17,8% la part de celles disant avoir été victimes sur deux ans de violences physiques ou sexuelles par leur conjoint cohabitant. Pour les femmes du même âge dont le conjoint a entre 35 et 44 ans, la valeur observée, soit 27,5%, est significativement plus élevée ([graphique 1.F](#)).

Il en est de même pour la tranche d'âge suivante: le taux de violences physiques ou sexuelles sur deux ans par conjoint cohabitant se situe à 26,8% d'après les déclarations des femmes de 35 à 44 ans en couple cohabitant avec un conjoint ayant entre 45 et 54 ans. Il est significativement supérieur à celui de 18,5% observé chez les femmes de 35 à 44 ans avec un conjoint de la même tranche d'âge.

Ces disparités au sein d'une même tranche d'âge expliquent pourquoi la baisse de la fréquence des violences physiques ou sexuelles sur deux ans par conjoint cohabitant déclarées par les femmes de 18 à 75 ans n'est pas continue. Entre 25 et 44 ans, le facteur qui semble alors peser n'est pas l'âge de la femme ou de son conjoint mais l'écart qui peut exister entre eux.

En répartissant l'ensemble des femmes de 18 à 75 ans en couple cohabitant selon cet écart, il apparaît entre autre, que si le conjoint est âgé de plus de 5 ans, le taux de violences atteint près de 24%, à comparer à 15,3% s'il a entre 2 et 5 ans de plus, soit significativement moins.

Tableau 5.F – Les violences physiques ou sexuelles sur deux ans par le conjoint cohabitant* déclarées par les **Femmes de 18 à 75 ans** en couple cohabitant selon l'âge de l'homme interrogé et/ou celui de son conjoint cohabitant.

Enquêtes "Cadre de vie et sécurité" de 2008 à 2014		Effectifs interrogés Nombre en données brutes cumulées	Population étudiée % en données pondérées	Personnes ayant déclaré avoir été victimes de violences physiques ou sexuelles par le conjoint cohabitant sur deux ans pour 1 000 (‰) en données pondérées	Significativité de la différence** par rapport au taux pour 1000 de référence (Ref.)
Femmes de 18 à 75 ans en couple cohabitant		27 726	100,0	18,7	
Tranche d'âge de la personne interrogée	Tranche d'âge du conjoint cohabitant***				
Situations individuelles					
18 à 24 ans		1 151	4,0	35,3	++
25 à 34 ans		5 312	15,5	22,6	ns
35 à 44 ans		6 161	24,9	21,8	ns
45 à 54 ans		5 463	23,5	18,7	Ref.
55 à 64 ans		5 871	18,6	15,5	ns
65 à 75 ans		3 768	13,4	7,7	--
	Moins de 25 ans	628	2,2	39,8	++
	25 à 34 ans	4 393	13,1	21,0	ns
	35 à 44 ans	6 179	22,6	22,3	ns
	45 à 54 ans	5 537	24,8	20,3	Ref.
	55 à 64 ans	5 919	20,0	17,1	ns
	65 ans et plus	5 057	17,3	9,1	--
Tranche d'âge de la personne interrogée	Tranche d'âge du conjoint cohabitant***				
Situations individuelles dont :					
18 à 24 ans	Moins de 25 ans ou 25 à 34 ans	1 093	3,8	33,9	++
18 à 24 ans	Moins de 25 ans	499	1,8	33,5	+
18 à 24 ans	25 à 34 ans	594	2,0	34,2	+
25 à 34 ans	25 à 34 ans	3 349	9,6	17,8	ns
25 à 34 ans	35 à 44 ans	1 643	4,8	27,5	+
35 à 44 ans	35 à 44 ans	4 001	15,4	18,5	ns
35 à 44 ans	45 à 54 ans	1 525	7,3	26,8	+
45 à 54 ans	45 à 54 ans	3 364	15,3	16,8	Ref.
45 à 54 ans	55 à 64 ans	1 491	5,7	19,3	ns
55 à 64 ans	55 à 64 ans	3 924	12,5	15,7	ns
55 à 64 ans	65 ans et plus	1 464	4,5	12,2	ns
65 à 75 ans	65 ans et plus	3 438	12,3	6,9	--

Champ : femmes de 18 à 75 ans en couple cohabitant

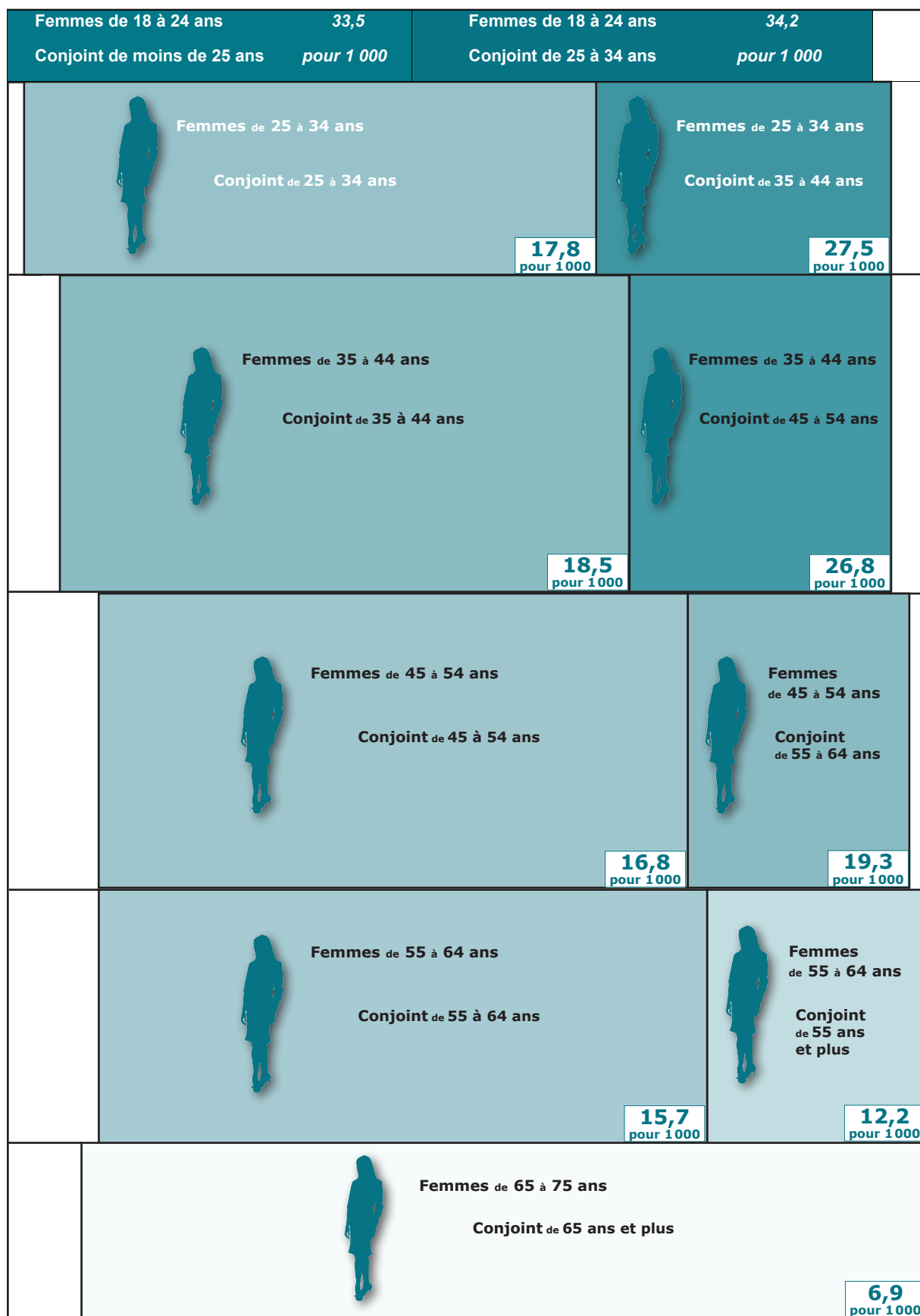
Source : enquêtes «Cadre de vie et sécurité» 2008 à 2014, Insee-ONDRP

* Conjoint de la personne interrogée lorsque celui-ci habite, au moment de l'enquête, dans le même logement.

** ns «Différence non significative»; ++ «Valeur très significativement supérieure à la référence» (risque d'erreur inférieur à 1%); + «Valeur significativement supérieure à la référence» (risque d'erreur inférieur à 5%); — «Valeur significativement inférieure à la référence» (risque d'erreur inférieur à 5%); -- «Valeur très significativement inférieure à la référence» (risque d'erreur inférieur à 1%); Voir entrée «Test statistique, test de significativité de différence» dans le dictionnaire méthodologique des enquêtes «Cadre de vie et sécurité» (ONDRP, 2011, http://www.inhesj.fr/sites/default/files/dico_methodo.pdf).

*** Pour 13 des 27 726 femmes interrogées, l'âge du conjoint cohabitant n'est pas connu.

Graphique 1.F – Répartition des **Femmes de 18 à 75 ans** en couple cohabitant selon leur tranche d'âge et celle de leur conjoint (représentation par aires proportionnelles, toute catégorie) et taux déclarés de violences physiques ou sexuelles sur deux ans par le conjoint cohabitant pour chaque catégorie ainsi définie (représentation par intensité de couleur, plupart des catégories).



Champ : femmes de 18 à 75 ans en couple cohabitant

Source : enquêtes «Cadre de vie et sécurité» 2008 à 2014, Insee-ONDRP

TAUX DE VIOLENCES PHYSIQUES ET SEXUELLES SUR DEUX ANS PAR CONJOINT COHABITANT DES **FEMMES** **DE 18 À 75 ANS** SELON LEUR NIVEAU DE DIPLÔME ET/OU CELUI DE LEUR CONJOINT

Un taux supérieur à 25 % pour les femmes dont le conjoint est sans diplôme ou peu diplômé alors qu'il est inférieur à 15 % s'il est de niveau baccalauréat ou supérieur

Les taux de violences physiques ou sexuelles sur deux ans par conjoint cohabitant se situent à 17,7 % pour les femmes sans diplôme ou peu diplômées (certificat d'études, brevet des collèges), à 16,9 % pour les femmes diplômées de l'enseignement supérieur ([tableau 6.F](#)) et à 18,5 % pour les femmes de niveau CAP, BEP.

En revanche, il est significativement supérieur à ces valeurs pour les femmes de niveau baccalauréat : leur taux de violences déclarées s'élève à 23,7 %.

À ce stade, ce résultat apparaît comme étant difficilement lisible, en raison notamment de l'homogénéité des autres taux observés. On ne voit pas de prime abord quelles caractéristiques des femmes en couple cohabitant de niveau « baccalauréat » pourraient expliquer qu'elles se déclarent plus victimes que les autres.

L'un des objectifs de l'analyse croisée des éléments de profil de chacun des membres du couple est de permettre d'affiner la description des disparités, en particulier celles pour lesquelles on manque d'éléments d'interprétation.

Près de 31 % des femmes de 18 à 75 ans en couple cohabitant ont un conjoint de niveau CAP ou BEP. Après de ces dernières, le taux de violences physiques ou sexuelles sur deux ans par le conjoint cohabitant s'établit à 17,2 %.

Il ne dépasse pas 15 % lorsque le conjoint est de niveau baccalauréat (14,4 %) ou supérieur (14,8 %). Les écarts entre les trois taux considérés ne sont pas significatifs au sens statistique du terme.

À l'inverse, la part des femmes de 18 à 75 ans en couple cohabitant se déclarant victimes de violences physiques ou sexuelles sur deux ans par conjoint cohabitant est très significativement supérieure à ces valeurs si le conjoint est sans diplôme ou de niveau CEP ou Brevet des collèges. Il s'affiche à 25,7 %.

Pour plus d'un quart des femmes considérées, leur conjoint est moins diplômé qu'elle. Dans ce cas, le taux de violences physiques ou sexuelles sur deux ans par conjoint cohabitant est significativement plus élevé

Selon la répartition des niveaux de diplôme croissants présentée au point précédent, on mesure à propos des femmes de 18 à 75 ans en couple cohabitant de la population étudiée que :

- 27,6 % d'entre elles ont un conjoint moins diplômé ;
- 48,9 % d'entre elles ont un conjoint du même niveau de diplôme ;
- 23,5 % d'entre elles ont un conjoint plus diplômé.

D'après les déclarations des femmes interrogées, le taux de violences physiques ou sexuelles sur deux ans par conjoint cohabitant est inférieur à 15 % lorsque le conjoint est plus diplômé et il se situe à 17,3 % s'il a un même niveau de diplôme. Ces deux taux ne sont pas significativement différents.

Si le conjoint est moins diplômé, en revanche, le taux observé, soit 24,3 %, est très significativement supérieur à celui des autres.

Tableau 6.F – Les violences physiques ou sexuelles sur deux ans par le conjoint cohabitant* déclarées par les **Femmes de 18 à 75 ans** en couple cohabitant selon le niveau de diplôme de la femme interrogée et/ou de son conjoint.

Enquêtes "Cadre de vie et sécurité" de 2008 à 2014		Effectifs interrogés Nombre en données brutes cumulées	Population étudiée % en données pondérées	Personnes ayant déclaré avoir été victimes de violences physiques ou sexuelles par le conjoint cohabitant sur deux ans pour 1 000 (‰) en données pondérées	Significativité de la différence** par rapport au taux pour 1000 de référence (Ref.)
Femmes de 18 à 75 ans en couple cohabitant		27 726	100,0	18,7	
Tranche d'âge de la personne interrogée	Tranche d'âge *** du conjoint cohabitant				
Situations individuelles					
Sans diplôme, CEP ou brevet des collèges		8 154	29,9	17,7	Ref.
CAP - BEP		6 596	24,2	18,5	ns
Baccalauréat		4 643	16,7	23,7	+
Diplôme de l'enseignement supérieur		8 333	29,1	16,9	ns
	Sans diplôme, CEP ou brevet des collèges	7 546	29,4	25,7	Ref.
	CAP - BEP	8 818	30,6	17,2	---
	Baccalauréat	3 858	13,9	14,4	---
	Diplôme de l'enseignement supérieur	7 491	26,1	14,8	---
Tranche d'âge de la personne interrogée	Tranche d'âge *** du conjoint cohabitant				
Situations individuelles					
Sans diplôme, CEP ou brevet des collèges	Sans diplôme, CEP ou brevet des collèges	4 142	16,2	20,1	Ref.
CAP - BEP	Sans diplôme, CEP ou brevet des collèges	1 804	7,0	25,7	ns
Baccalauréat ou Diplôme de l'enseignement supérieur	Sans diplôme, CEP ou brevet des collèges	1 600	6,2	40,2	++
Baccalauréat	Sans diplôme, CEP ou brevet des collèges	917	3,6	40,6	++
Diplôme de l'enseignement supérieur	Sans diplôme, CEP ou brevet des collèges	683	2,6	39,5	++
Sans diplôme, CEP ou brevet des collèges	CAP - BEP	2 766	9,3	16,7	ns
CAP - BEP	CAP - BEP	3 189	11,4	17,6	ns
Baccalauréat	CAP - BEP	1 513	5,2	17,6	ns
Diplôme de l'enseignement supérieur	CAP - BEP	1 350	4,7	17,1	ns
Sans diplôme, CEP ou brevet des collèges ou CAP - BEP	Baccalauréat	1 486	5,4	8,9	---
Sans diplôme, CEP ou brevet des collèges	Baccalauréat	646	2,3	12,8	ns
CAP - BEP	Baccalauréat	840	3,1	6,0	---
Baccalauréat	Baccalauréat	1 113	4,0	20,7	ns
Diplôme de l'enseignement supérieur	Baccalauréat	1 259	4,5	15,5	ns
Sans diplôme, CEP ou brevet des collèges ou CAP - BEP	Diplôme de l'enseignement supérieur	1 357	4,9	14,8	ns
Sans diplôme, CEP ou brevet des collèges	Diplôme de l'enseignement supérieur	596	2,1	10,0	-
CAP - BEP	Diplôme de l'enseignement supérieur	761	2,7	18,5	ns
Baccalauréat	Diplôme de l'enseignement supérieur	1 100	3,9	19,3	ns
Diplôme de l'enseignement supérieur	Diplôme de l'enseignement supérieur	5 034	17,4	13,8	-

Champ : femmes de 18 à 75 ans en couple cohabitant

Source : enquêtes « Cadre de vie et sécurité » 2008 à 2014, Insee-ONDRP

* Conjoint de la personne interrogée lorsque celui-ci habite, au moment de l'enquête, dans le même logement.

** ns « Différence non significative » ; ++ « Valeur très significativement supérieure à la référence » (risque d'erreur inférieur à 1 %) ; + « Valeur significativement supérieure à la référence » (risque d'erreur inférieur à 5 %) ; — « Valeur significativement inférieure à la référence » (risque d'erreur inférieur à 5 %) ; — — « Valeur très significativement inférieure à la référence » (risque d'erreur inférieur à 1 %) ; Voir entrée « Test statistique, test de significativité de différence » dans le dictionnaire méthodologique des enquêtes « Cadre de vie et sécurité » (ONDRP, 2011, http://www.inhesj.fr/sites/default/files/dico_methodo.pdf).

*** Pour 13 des 27 726 femmes interrogées, le niveau de diplôme du conjoint cohabitant n'est pas connu.

Si le conjoint est sans diplôme ou de niveau CEP ou Brevet, le taux de violences physiques ou sexuelles sur deux ans par conjoint cohabitant s'élève avec l'écart de diplôme jusqu'à dépasser le seuil de 40%

En considérant toutes les situations, d'une part de conjoint sans diplôme ou de niveau CEP ou Brevet des collèges et d'autre part, de conjoint moins diplômé, on est conduit à distinguer trois cas :

- Conjoint sans diplôme ou de niveau CEP ou Brevet des collèges et moins diplômé (13,2% des femmes en couple cohabitant dont le niveau de diplôme va du CAP, BEP jusqu'à l'enseignement supérieur).
- Conjoint sans diplôme ou de niveau CEP ou Brevet des collèges mais pas moins diplômé (16,2%).
- Conjoint de niveau CAP, BEP ou baccalauréat et moins diplômé (14,4%).

Si le conjoint est sans diplôme ou de niveau CEP ou Brevet des collèges, les taux de violences physiques ou sexuelles sur deux ans par conjoint cohabitant observés diffèrent très fortement selon l'écart qui existe avec le niveau de diplôme de la femme interrogée.

Si la femme et son conjoint sont chacun sans diplôme ou niveau CEP ou Brevet des collèges, le taux de violences s'établit à 20,1%. Il passe à 25,7% si le diplôme de la femme s'élève au niveau CAP ou BEP et surtout il double de valeur si la femme a le baccalauréat (40,6%) ou un diplôme de l'enseignement supérieur (39,5%).

Ainsi, il apparaît que lorsque le conjoint cohabitant est sans diplôme ou de niveau CEP ou Brevet, la part des femmes de niveau baccalauréat ou plus qui se déclarent victimes est très significativement supérieure à celle des femmes ayant le même niveau de diplôme que leur conjoint.

Par ailleurs, le taux de 20,1% mesuré d'après les déclarations des femmes de 18 à 75 ans étant comme leur conjoint, sans diplôme ou de niveau CEP ou Brevet n'est pas significativement supérieur à celui des femmes de niveau CAP-BEP ayant un conjoint du même niveau (17,4%) et surtout très proche

de celui des femmes de niveau baccalauréat ayant un conjoint du même niveau (20,7%).

On en déduit que le niveau « sans diplôme ou certificat d'étude ou Brevet des collèges » pour le conjoint, n'est pas toujours associé à un taux de violences déclarées significativement supérieur à celui des autres situations croisées de niveau de diplôme.

De même, l'existence d'un écart de niveau entre la femme et son conjoint, qui est la condition supplémentaire devant être vérifiée pour que les taux de violences s'élève lorsque le conjoint est sans diplôme ou de niveau CEP, Brevet des collèges, n'est pas, en elle-même, une condition suffisante.

Les taux sont inférieurs à 18% si le conjoint est de niveau CAP, BEP et la femme de niveau baccalauréat (17,6%) ou de niveau supérieur (17,1%). Si le conjoint est de niveau baccalauréat et la femme est diplômée de l'enseignement supérieur, ce taux est mesuré à 15,5%.

Le cumul de deux situations, « conjoint sans diplôme ou peu diplômé » et « femme interrogée de niveau supérieur à son conjoint » conduit les taux de violences à s'élever fortement jusqu'à atteindre 40%. En revanche, lorsque ces situations ne se cumulent pas, les taux de violences observés atteignent au plus 20%.

Interrogations autour du taux de violences des femmes de niveau baccalauréat

La part des femmes de niveau baccalauréat se déclarant victimes est proche de 24% alors qu'elle s'élève, au plus, à 18,5% pour les femmes des autres niveaux de diplôme. L'écart observé est significatif, voire très significatif si on effectue la comparaison avec les femmes diplômées de l'enseignement supérieur (16,9%).

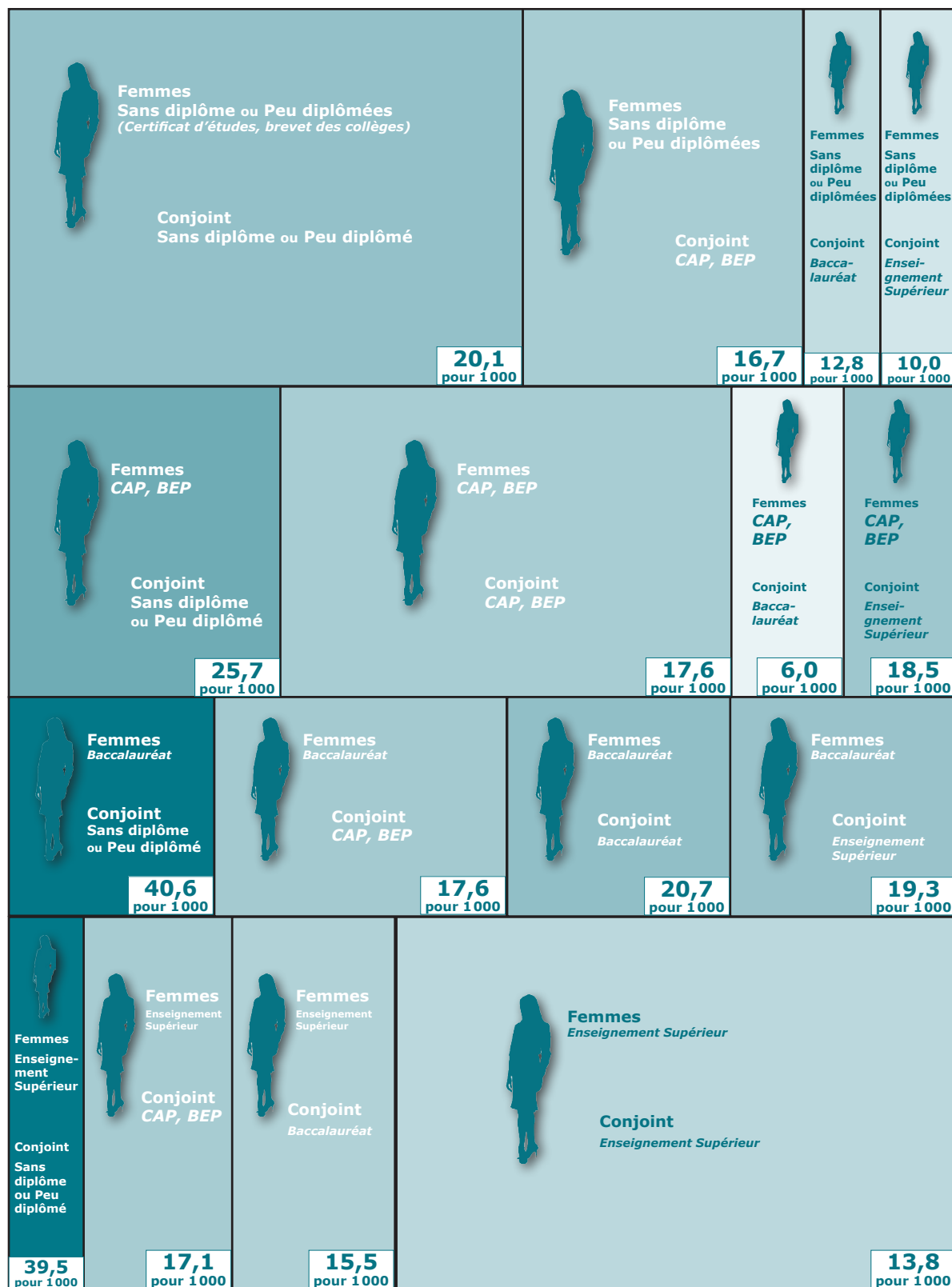
Or, comme on vient de le voir, lorsque le conjoint est sans diplôme ou de niveau CEP ou Brevet, les taux de violences sont voisins de 40% tant pour les femmes de niveau baccalauréat (40,6%) que pour celles diplômées de l'enseignement supérieur (39,5%).

L'impact de ces valeurs sur le taux de violences moyen est plus élevé pour les

femmes de niveau baccalauréat car près de 22% d'entre elles ont un conjoint sans diplôme ou peu diplômé alors que c'est le cas de moins de 10% des femmes diplômées

de l'enseignement supérieur (*graphique 2.F*).

Graphique 2.F – Répartition des **Femmes de 18 à 75 ans** en couple cohabitant interrogées lors des enquêtes « Cadre de vie et sécurité » de 2008 à 2014 selon leur niveau de diplôme et celui de leur conjoint (représentation par aires proportionnelles) et taux déclarés de violences physiques ou sexuelles sur deux ans par conjoint cohabitant pour chaque catégorie ainsi définie (représentation par intensité de couleur).



Champ : femmes de 18 à 75 ans en couple cohabitant

Source : enquêtes « Cadre de vie et sécurité » 2008 à 2014, Insee-ONDRP

De plus, pour tous les niveaux de diplôme en dehors du baccalauréat, si le conjoint a ce niveau ou est diplômé de l'enseignement supérieur, le taux de violences est inférieur à 15%. Il s'établit au plus à 14,1%, lorsque la femme est, elle-même, diplômée de l'enseignement supérieur. Si la femme est sans diplôme ou de niveau CEP, Brevet (11,4%) ou de niveau CAP, BEP (11,8%), il ne dépasse pas 12%.

Or, pour les cas où la femme interrogée est de niveau baccalauréat, le taux s'élève à près de 20 pour 1 000, soit significativement plus.

Pour ces femmes, lorsque le conjoint est de niveau baccalauréat ou s'il est diplômé de l'enseignement supérieur, on ne mesure pas des taux qui tendent à faire diminuer le taux moyen de violences.

Or, aucune des situations qui contribuent à porter à 23,7% le taux de violences physiques ou sexuelles sur deux ans par conjoint cohabitant des femmes de niveau baccalauréat, ne leur sont spécifiques :

- Une part des conjoints sans diplôme ou de niveau CEP ou Brevet de plus de 20% : 21,6% pour les femmes de niveau baccalauréat à comparer à 28,8% pour les femmes de niveau CAP, BEP.
- Un taux de violences par conjoint sans diplôme ou de niveau CEP ou Brevet d'environ 40%.
- Un taux de violences par conjoint du même niveau de diplôme compris entre 20 et 21% : 20,1% pour les sans diplôme ou le niveau CEP ou Brevet et 20,7% pour le niveau baccalauréat.
- Un taux de violences par conjoint diplômé de l'enseignement supérieur de l'ordre de 19% : 18,5% si la femme est de niveau CAP, BEP et 19,3% si elle est de niveau baccalauréat.

En revanche, c'est le seul niveau qui cumule toutes ces caractéristiques. Cela explique au sens numérique du terme, le niveau de 23,7% observé.

On est donc conduit à s'interroger sur l'origine de ce cumul. Une des explications possibles pourrait être trouvée en considérant

les femmes de niveau baccalauréat comme étant dans une situation intermédiaire entre le niveau CAP, BEP et l'enseignement supérieur. Cette «entre-deux» ne bénéficierait plus des éléments qui tendent à faire baisser le taux de violences pour le niveau CAP, BEP (comme par exemple, un conjoint à la fois de niveau baccalauréat et plus diplômé) tandis qu'il serait déjà affecté par ceux qui ont un effet à la hausse chez les plus diplômées (conjoint sans diplôme ou de niveau CEP, Brevet avec un écart de plus d'un niveau).

TAUX DE VIOLENCES PHYSIQUES ET SEXUELLES SUR DEUX ANS PAR CONJOINT COHABITANT DES **HOMMES** **DE 18 À 75 ANS** SELON LEUR NIVEAU DE DIPLÔME ET/OU CELUI DE LEUR CONJOINT

Les taux déclarés de violences physiques ou sexuelles sur deux ans par conjoint cohabitant sont plus élevés si l'homme interrogé ou son conjoint sont diplômés de l'enseignement supérieur, deux situations qui, le plus souvent, se recoupent

Le taux de violences est compris entre 5 et 8% pour les hommes des trois premiers niveaux de diplôme considéré : il se situe à 7,6% pour les hommes sans diplôme ou de niveau CEP, Brevet, à 5,4% pour les hommes de niveau CAP, BEP et à 6,6% pour ceux de niveau baccalauréat. Comparées deux à deux, ces valeurs ne sont pas significativement différentes ([tableau 6.H](#)).

En revanche, elles sont chacune très significativement inférieures au taux de violences physiques ou sexuelles sur deux ans déclarés par les hommes de 18 à 75 ans en couple cohabitant diplômés de l'enseignement supérieur, soit 12,8%.

Tableau 6.H – Les violences physiques ou sexuelles sur deux ans par le conjoint cohabitant* déclarées par les **Hommes de 18 à 75 ans** en couple cohabitant selon le niveau de diplôme de l'homme interrogé et/ou de son conjoint.

Enquêtes "Cadre de vie et sécurité" de 2008 à 2014		Effectifs interrogés Nombre en données brutes cumulées	Population étudiée % en données pondérées	Personnes ayant déclaré avoir été victimes de violences physiques ou sexuelles par le conjoint cohabitant* sur deux ans Pour 1 000 (‰) en données pondérées	Significativité de la différence** par rapport au taux pour 1000 de référence (Ref.)
Hommes de 18 à 75 ans en couple cohabitant		24 115	100,0	8,2	
Tranche d'âge de la personne interrogée	Tranche d'âge *** du conjoint cohabitant				
Situations individuelles					
Sans diplôme, CEP ou brevet des collèges		6 125	27,0	7,6	Ref.
CAP - BEP		7 644	30,8	5,4	ns
Baccalauréat		3 564	14,9	6,6	ns
Diplôme de l'enseignement supérieur		6 779	27,3	12,8	++
	Sans diplôme, CEP ou brevet des collèges	7 296	29,7	7,0	Ref.
	CAP - BEP	5 735	24,4	5,2	ns
	Baccalauréat	3 841	15,9	9,5	ns
	Diplôme de l'enseignement supérieur	7 237	30,0	11,2	++
Tranche d'âge de la personne interrogée	Tranche d'âge *** du conjoint cohabitant				
Situations individuelles					
Sans diplôme, CEP ou brevet des collèges	Sans diplôme, CEP ou brevet des collèges	3 509	15,2	6,4	Ref.
Sans diplôme, CEP ou brevet des collèges	CAP - BEP	1 469	6,7	6,6	ns
Sans diplôme, CEP ou brevet des collèges	Baccalauréat ou Diplôme de l'enseignement supérieur	1 147	5,1	12,8	+
Sans diplôme, CEP ou brevet des collèges	Baccalauréat	606	2,7	12,7	ns
Sans diplôme, CEP ou brevet des collèges	Diplôme de l'enseignement supérieur	541	2,3	12,9	ns
CAP - BEP	Sans diplôme, CEP ou brevet des collèges	2 559	9,8	7,6	ns
CAP - BEP	CAP - BEP	2 747	11,3	1,1	---
CAP - BEP	Baccalauréat	1 224	5,0	10,2	ns
CAP - BEP	Diplôme de l'enseignement supérieur	1 111	4,6	5,9	ns
Baccalauréat	Sans diplôme, CEP ou brevet des collèges ou CAP - BEP	1 425	5,8	7,2	ns
Baccalauréat	Sans diplôme, CEP ou brevet des collèges	625	2,4	7,2	ns
Baccalauréat	CAP - BEP	800	3,4	7,2	ns
Baccalauréat	Baccalauréat	970	4,0	6,0	ns
Baccalauréat	Diplôme de l'enseignement supérieur	1 169	5,1	6,5	ns
Diplôme de l'enseignement supérieur	Sans diplôme, CEP ou brevet des collèges ou CAP - BEP	1 320	5,3	12,1	+
Diplôme de l'enseignement supérieur	Sans diplôme, CEP ou brevet des collèges	602	2,3	8,0	ns
Diplôme de l'enseignement supérieur	CAP - BEP	718	3,0	15,3	+
Diplôme de l'enseignement supérieur	Baccalauréat	1 040	4,1	9,9	ns
Diplôme de l'enseignement supérieur	Diplôme de l'enseignement supérieur	4 416	17,9	13,7	++

Champ : hommes de 18 à 75 ans en couple cohabitant

Source : enquêtes « Cadre de vie et sécurité » 2008 à 2014, Insee-ONDRP

* Conjoint de la personne interrogée lorsque celui-ci habite, au moment de l'enquête, dans le même logement.

** ns « Différence non significative » ; ++ « Valeur très significativement supérieure à la référence » (risque d'erreur inférieur à 1 %) ; + « Valeur significativement supérieure à la référence » (risque d'erreur inférieur à 5 %) ; — « Valeur significativement inférieure à la référence » (risque d'erreur inférieur à 5 %) ; --- « Valeur très significativement inférieure à la référence » (risque d'erreur inférieur à 1 %) ; Voir entrée « Test statistique, test de significativité de différence » dans le dictionnaire méthodologique des enquêtes « Cadre de vie et sécurité » (ONDRP, 2011, http://www.inhesj.fr/sites/default/files/dico_methodo.pdf).

*** Pour 3 des 24 115 hommes interrogés, le niveau de diplôme n'est pas connu et pour 6 d'entre eux le niveau de diplôme du conjoint cohabitant n'est pas connu.

Lorsqu'on considère le niveau de diplôme du conjoint, il apparaît aussi que le taux mesuré, si ce dernier est diplômé de l'enseignement supérieur soit 11,2‰, est très significativement supérieur à ceux des hommes dont le conjoint est sans diplôme ou de niveau CEP, Brevet (7‰) ou de niveau CAP, BEP (5,2‰). Si le conjoint est de niveau baccalauréat, le taux est plus élevé : il s'établit à 9,5‰. Il n'est pas significativement inférieur à celui des hommes dont le conjoint est diplômé de l'enseignement supérieur.

Dans près de deux tiers des cas, si l'homme est diplômé de l'enseignement supérieur, c'est aussi le cas de son conjoint. De même, si le conjoint d'un homme est diplômé de l'enseignement supérieur il sera lui aussi de ce niveau dans environ 6 fois sur 10. Lorsqu'on considère séparément le niveau de diplôme de l'homme ou de son conjoint, la valeur du taux de violence associé aux plus diplômés est en fait majoritairement déterminée par celui de la situation de cumul, qui est de loin la plus fréquente (*un peu moins de 18% des hommes de la population d'étude*).

Or, le taux de violences des hommes diplômés de l'enseignement supérieur dont le conjoint est du même niveau s'élève à 13,7‰, soit significativement plus que la plupart des autres situations croisées de niveau de diplôme, pour lesquelles le taux ne dépasse pas 8‰. Elles concernent plus de 62% des hommes de 18 à 75 ans en couple cohabitant.

Dans l'ensemble, entre les hommes « plus diplômés », de « même niveau » ou « moins diplômés » que leur conjoint cohabitant, les taux de violences varient peu ; en revanche, au sein des catégories ainsi définies, il existe de fortes disparités

Si on considère tous les hommes de 18 à 75 ans en couple cohabitant dont le conjoint a un niveau de diplôme inférieur, on mesure un

taux de violences physiques ou sexuelles sur deux ans par conjoint cohabitant de 8,9‰. Il se situe à 7,8‰ si le conjoint a le même niveau et à 8,3‰ s'il est de niveau supérieur. On n'observe pas de différences significatives entre les trois situations considérées.

Or, si on entre dans le détail, il apparaît que ces valeurs sont des moyennes entre des taux pouvant eux-mêmes afficher de fortes différences. Par exemple, pour les conjoints de même niveau de diplôme :

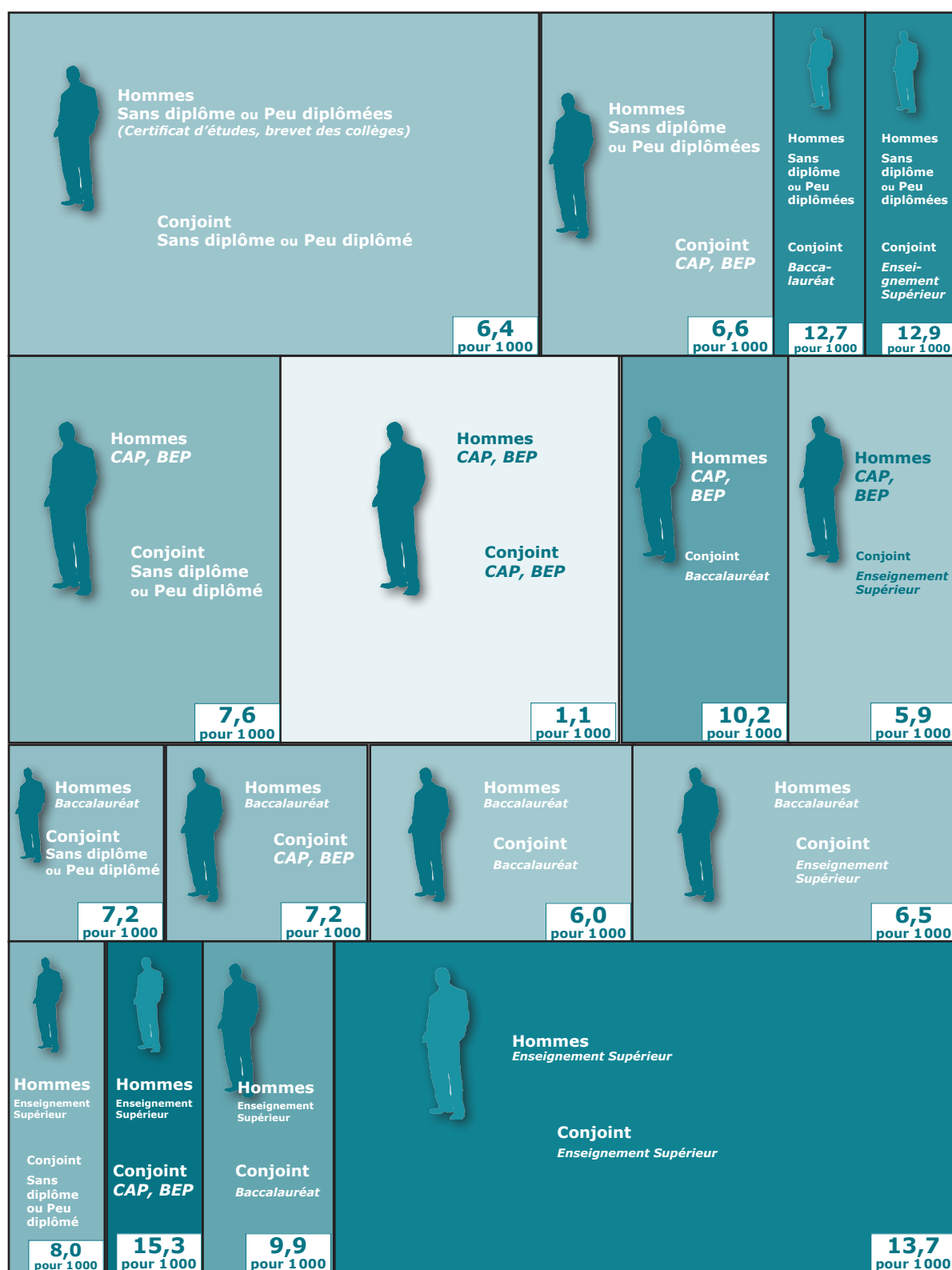
- le taux est très faible si l'homme et son conjoint ont un CAP ou un BEP (1,1‰) ;
- il est voisin de 6‰ s'ils sont de niveau baccalauréat ou « sans diplôme ou de niveau CEP ou Brevet » ;
- et, comme on l'a vu, il atteint près de 14‰ s'ils sont diplômés de l'enseignement supérieur.

Pour les hommes dont le conjoint est plus diplômé, le taux de violences varie du simple au double entre les hommes de niveau CAP, BEP ou Baccalauréat dont le conjoint est diplômé de l'enseignement supérieur (6,2‰) et ceux sans diplôme ou de niveau CEP, Brevet dont le conjoint a un baccalauréat ou est diplômé de l'enseignement supérieur (12,8‰).

On en conclut que la description détaillée des taux de violences ne permet pas d'observer une hausse globale lorsque le conjoint est plus diplômé, même si elle apparaît dans certains cas particuliers. On rappelle que le présent projet d'article s'inscrit dans la continuité de travaux menés en 2008 et en 2012 au cours desquels l'Observatoire s'était interrogé sur l'éventuelle existence d'un effet de l'écart de diplôme sur le taux de violences par conjoint cohabitant déclarées par les hommes de 18 à 75 ans (voir Introduction).

* * *

Graphique 2.H – Répartition des **Hommes de 18 à 75 ans** en couple cohabitant selon leur niveau de diplôme et celui de leur conjoint et proportion (représentation par aires proportionnelles) et taux déclarés de violences physiques ou sexuelles sur deux ans par conjoint cohabitant pour chaque catégorie ainsi définie (représentation par intensité de couleur).



Champ : hommes de 18 à 75 ans en couple « cohabitant »

Source : Enquêtes « Cadre de vie et sécurité » 2008 à 2014, Insee-ONDRP

MÉTHODES ET DÉFINITIONS

CONJOINT COHABITANT ET NON-COHABITANT

On mesure à partir de l'échantillon cumulé des enquêtes « Cadre de vie et sécurité » de 2008 à 2014, que 2,4% des hommes de 18 à 75 ans et 2,5% des femmes de 18 à 75 ans se disent en couple mais ne vivent pas dans le même logement que leur conjoint.

La présence du conjoint dans le même logement que l'enquêté permet de disposer des éléments sur son profil (Voir introduction).

VICTIMATIONS MULTIPLES

Deux questions de victimation (*annexes D.1 et D.2*) permettent de demander aux personnes de 18 à 75 ans répondant aux enquêtes « Cadre de vie et sécurité » si, au cours des deux années civiles précédant l'enquête, elles ont été victimes de violences physiques ou de violences sexuelles, de la part d'une personne vivant dans le même logement.

Pour les personnes se déclarant victimes d'au moins un acte de violences physiques ou sexuelles intra-ménage sur deux ans, les questions posées sur l'auteur dépendent de la multiplicité des actes et du nombre d'auteurs qui font l'objet de questions préalables (*annexes D.3 et D.4*).

Les personnes en couple cohabitant se déclarant victimes, ou « victimes déclarées »¹³, ont ainsi la possibilité de dire si le conjoint cohabitant est l'auteur unique du ou des actes de violences physiques ou sexuelles subis, ou s'il en est l'auteur principal¹⁴.

PRÉSENTATION ET REPRÉSENTATION DES RÉSULTATS

Les caractéristiques de sexe et de situation de handicap conduisent à envisager quatre situations croisées selon que la personne interrogée ou son conjoint est un homme ou une femme, ou selon qu'il soit handicapé ou non. Les taux de violences physiques et sexuelles sur deux ans par conjoint cohabitant pour ces deux critères sont présentés aux *tableaux 3, 4.H et 4.F*.

L'âge et le diplôme sont des caractéristiques qui se déclinent respectivement en 7 tranches et 4 niveaux (*tableaux 5.H, 5.F, 6.H et 6.F*)

Compte tenu du fort lien qui existe entre l'âge de la personne et celui de son conjoint, ce ne sont pas 49 croisements de tranche d'âge que l'ONDRP propose mais 14. Pour les autres, les effectifs sont de taille bien plus réduite.

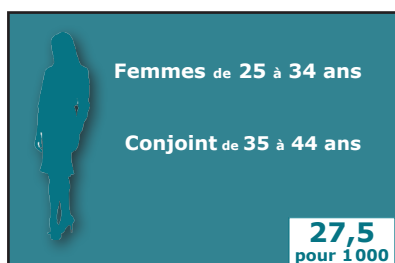
Concernant le diplôme, les 16 croisements possibles sont pris en compte, même si les cas les plus rares peuvent faire l'objet de regroupements complémentaires.

L'ONDRP a conçu un type de graphique permettant de représenter à la fois la fréquence d'une situation de couple obtenu par croisement de tranches d'âge (par exemple, personne de 25 à 34 ans, conjoint de 35 à 44 ans) ou par croisement de niveau de diplôme (par exemple, personne de niveau CAP, BEP et conjoint de niveau baccalauréat) et le taux de violences physiques et sexuelles sur deux ans par conjoint cohabitant mesuré.

• • • (13) L'expression contractée de « victimes déclarées » pourra servir à désigner les personnes qui, en réponse aux questions de victimation qui leur ont été posées, ont dit avoir été victimes.

(14) Cette notion désigne soit l'auteur principal d'un acte unique ayant plusieurs auteurs, soit « la personne qui a commis le plus d'incidents » en cas d'actes et d'auteurs multiples.

On construit pour se faire un rectangle (graphiques 1.H, 1.F, 2.H et 2.F) qui représente la population étudiée. Il se compose de tuiles dont l'aire est proportionnelle à la part de la situation de couple définie par croisement de tranches d'âge ou de niveau de diplôme qui lui est associée. La teinte plus ou moins foncée de chaque tuile est, quant à elle, déterminée par le taux de violences physiques et sexuelles sur deux ans par conjoint cohabitant. Enfin, le texte rédigé à l'intérieur des tuiles comprend les éléments de profil auxquels elles se rapportent ainsi que le taux de violences mesuré, comme dans l'exemple ci-dessous.



LES EFFECTIFS BRUTS

Les résultats cumulés des enquêtes «Cadre de vie et sécurité» de 2008 à 2014 permettent de constituer deux échantillons. L'un est composé de 24 115 hommes de 18 à 75 ans, l'autre de 27 726 femmes de 18 à 75 ans, en situation de «couple cohabitant» (vivant dans le même logement au moment de l'enquête).

Le taux de violences physiques et sexuelles sur deux ans par conjoint cohabitant¹⁵ se situe à 8,2‰ pour les hommes de 18 à 75 ans et à 18,7‰ pour les femmes.

Près de 1 100 hommes de 18 à 75 ans en couple cohabitant handicapés ou éprouvant des gênes ou difficultés dans la vie quotidienne ont été interrogés lors des enquêtes «Cadre

de vie et sécurité» de 2008 à 2014 et un peu moins de 1 000 dont le conjoint cohabitant est dans cette situation. Au sein de la population d'étude, leur part s'élève respectivement à 4,3 % et à 3,8 % des hommes de 18 à 75 ans en couple cohabitant.

Plus de 30 % des hommes de 18 à 75 ans en couple cohabitant dont les taux de violences physiques ou sexuelles sur deux ans par conjoint cohabitant sont étudiés, sont de niveau CAP, BEP. Ils sont environ 27 % à être moins diplômés (sans diplôme, de niveau certificat d'études primaires - CEP ou brevet des collèges). La part des hommes de niveau baccalauréat est proche de 15 % et celles des hommes diplômés de l'enseignement supérieur dépasse 27 %.

LES INDICATEURS

Le niveau de diplôme croissant est appréhendé à travers la répartition suivante :

- Personnes sans diplôme ou peu diplômées (CEP, certificat d'études primaires, ou Brevet des collèges).
- CAP, BEP : certificat d'aptitude professionnelle ou brevet d'études professionnelles.
- Baccalauréat général, technologique ou professionnel ou diplôme équivalent.
- Diplôme de l'enseignement supérieur : de niveau Bac+2 (DEUG, BTS, DUT) ou de niveau supérieur (Licence ou plus).

Le niveau le plus bas, c'est-à-dire sans diplôme ou diplômé de niveau CEP ou brevet des collèges, et le plus élevé, soit diplôme de l'enseignement supérieur, sont ceux qui regroupent le plus de femmes de 18 à 75 ans en couple cohabitant dans la population étudiée, respectivement 29,9 % et 29,1 % d'entre elles.

• • • (15) Par commodité rédactionnelle, lorsque que cela ne sera pas précisé, le conjoint sera considéré comme étant le « conjoint cohabitant » (vivant dans le même logement que la personne enquêtée au moment de l'enquête).

TABLEAUX COMPLÉMENTAIRES SUR L'ÂGE ET LE DIPLÔME

Tableau B.1 – *Les violences physiques ou sexuelles sur deux ans par le conjoint cohabitant* déclarées par les personnes de 18 à 75 ans selon l'écart entre la personne interrogée et son conjoint.*

Enquêtes "Cadre de vie et sécurité" de 2008 à 2014	Effectifs interrogés Nombre en données brutes cumulées	Population étudiée % en données pondérées	Personnes ayant déclaré avoir été victimes de violences physiques ou sexuelles par le conjoint cohabitant sur deux ans Pour 1 000 (‰) en données pondérées	Significativité de la différence** par rapport au taux pour 1000 de référence (Ref.)
Hommes de 18 à 75 ans	24 115	100,0	8,2	
Ages comparés de la personne interrogée et de son conjoint				
Le conjoint est plus jeune de plus de 5 ans	4 715	18,9	9,2	ns
Le conjoint a entre 2 et 5 ans de moins	8 789	36,5	7,1	ns
Le conjoint est du même âge ou a un an de plus ou de moins	7 283	30,3	9,0	Ref.
Le conjoint a entre 2 et 5 ans de plus	2 451	10,4	8,9	ns
Le conjoint est plus âgé de plus de 5 ans	871	3,8	5,9	—
Femmes de 18 à 75 ans	27 726	100,0	18,7	
Ages comparés de la personne interrogée et de son conjoint				
Le conjoint est plus jeune avec un écart d'âge de plus de 5 ans	1 004	3,5	31,9	++
Le conjoint a entre 2 et 5 ans de moins	2 829	10,1	19,7	ns
Le conjoint est du même âge ou a un an de plus ou de moins	8 497	30,4	17,5	Ref.
Le conjoint a entre 2 et 5 ans de plus	9 996	36,1	15,3	ns
Le conjoint est plus âgé avec un écart d'âge de plus de 5 ans	5 387	19,9	23,7	++

Champ : personnes de 18 à 75 ans en couple cohabitant

Source : enquêtes «Cadre de vie et sécurité» 2008 à 2014, Insee-ONDRP

* Conjoint de la personne interrogée lorsque celui-ci habite, au moment de l'enquête, dans le même logement.

** ns «Différence non significative»; ++ «Valeur très significativement supérieure à la référence» (risque d'erreur inférieur à 1%); + «Valeur significativement supérieure à la référence» (risque d'erreur inférieur à 5%); — «Valeur significativement inférieure à la référence» (risque d'erreur inférieur à 5%); — — «Valeur très significativement inférieure à la référence» (risque d'erreur inférieur à 1%); Voir entrée «Test statistique, test de significativité de différence» dans le dictionnaire méthodologique des enquêtes «Cadre de vie et sécurité» (ONDRP, 2011, http://www.inhesj.fr/sites/default/files/dico_methodo.pdf).

*** Pour 6 des 24 115 hommes interrogés et 13 des 27 726 femmes interrogées, l'âge du conjoint n'est pas connu.

Tableau B.2 – **Les violences physiques ou sexuelles sur deux ans par le conjoint cohabitant* déclarées par les personnes de 18 à 75 ans selon le niveau de diplôme comparé de la personne interrogée et de son conjoint.**

Enquêtes "Cadre de vie et sécurité" de 2008 à 2014	Effectifs interrogés Nombre en données brutes cumulées	Population étudiée % en données pondérées	Personnes ayant déclaré avoir été victimes de violences physiques ou sexuelles par le conjoint cohabitant sur deux ans Pour 1 000 (‰) en données pondérées	Significativité de la différence** par rapport au taux pour 1000 de référence (Ref.)
Hommes de 18 à 75 ans	24 115	100,0	8,2	
Niveau de diplôme*** comparé entre la personne interrogée et son conjoint cohabitant				
Conjoint Moins Diplômé	6 344	25,0	8,9	ns
Même niveau de Diplôme	11 642	48,5	7,8	Ref.
Conjoint Plus Diplômé	6 120	26,5	8,3	ns
Femmes de 18 à 75 ans	27 726	100,0	18,7	
Niveau de diplôme*** comparé entre la personne interrogée et son conjoint cohabitant				
Conjoint Moins Diplômé	7 526	27,6	24,3	++
Même niveau de Diplôme	13 478	48,9	17,3	Ref.
Conjoint Plus Diplômé	6 709	23,5	14,9	ns

Champ : personnes de 18 à 75 ans en couple cohabitant

Source : enquêtes « Cadre de vie et sécurité » 2008 à 2014, Insee-ONDRP

* Conjoint de la personne interrogée lorsque celui-ci habite, au moment de l'enquête, dans le même logement.

** ns « Différence non significative » ; ++ « Valeur très significativement supérieure à la référence » (risque d'erreur inférieur à 1 %) ; + « Valeur significativement supérieure à la référence » (risque d'erreur inférieur à 5 %) ; – « Valeur significativement inférieure à la référence » (risque d'erreur inférieur à 5 %) ; — « Valeur très significativement inférieure à la référence » (risque d'erreur inférieur à 1 %) ; Voir entrée « Test statistique, test de significativité de différence » dans le dictionnaire méthodologique des enquêtes « Cadre de vie et sécurité » (ONDRP, 2011, http://www.inhesj.fr/sites/default/files/dico_methodo.pdf).

*** La comparaison du niveau de diplôme s'effectue à partir de la nomenclature en 4 modalités utilisée dans la présente étude, cela signifie qu'avoir le « même niveau de diplôme » signifie appartenir à la même catégorie ainsi définie (Voir tableaux 7.H et 7.F). Lorsque le niveau de diplôme de la personne interrogée ou de son conjoint n'est pas connu, il en est de même pour le niveau comparé. Cela concerne 9 des 24 115 hommes interrogés et 13 des 27 726 femmes interrogées.

Tableau B.3.H – **Les violences physiques ou sexuelles sur deux ans par le conjoint cohabitant* déclarées par les HOMMES DE 18 À 75 ANS selon le niveau de diplôme comparé de l'homme interrogé et de son conjoint.**



Enquêtes "Cadre de vie et sécurité" de 2008 à 2014	Effectifs interrogés Nombre en données brutes cumulées	Population étudiée % en données pondérées	Personnes ayant déclaré avoir été victimes de violences physiques ou sexuelles par le conjoint cohabitant sur deux ans Pour 1 000 (‰) en données pondérées	Significativité de la différence** par rapport au taux pour 1000 de référence (Ref.)
Hommes de 18 à 75 ans	24 115	100,0	8,2	
Conjoint Moins Diplômé	6 344	25,0	8,9	
Hommes CAP, BEP, Baccalauréat ou Diplôme de l'enseignement supérieur / Conjoint Sans diplôme ou de niveau CEP, brevet des collèges	3 786	14,5	7,6	Ref.
Hommes CAP, BEP / Conjoint Baccalauréat	800	3,4	7,2	ns
Hommes CAP, BEP / Conjoint Diplôme de l'enseignement supérieur	718	3,0	15,3	ns
Hommes Baccalauréat / Conjoint Diplôme de l'enseignement supérieur	1 040	4,1	9,9	ns
Conjoint du Même niveau de Diplôme	11 642	48,5	7,8	
Sans diplôme, CEP ou brevet des collèges	3 676	15,2	6,4	Ref.
CAP - BEP	2 732	11,3	1,1	— —
Baccalauréat	969	4,0	6,0	ns
Diplôme de l'enseignement supérieur	4 318	17,9	13,7	++
Conjoint Plus Diplômé	6 120	26,5	8,3	
Hommes sans diplôme ou de niveau CEP, brevet des collèges / Conjoint CAP, BEP	1 469	6,7	6,6	ns
Hommes sans diplôme ou de niveau CEP, brevet des collèges / Conjoint Baccalauréat ou Diplôme de l'enseignement supérieur	1 147	5,1	12,8	+
Hommes CAP, BEP / Conjoint Baccalauréat	1 224	5,0	10,2	ns
Hommes CAP, BEP ou Baccalauréat / Conjoint Diplôme de l'enseignement supérieur	2 280	9,7	6,2	Ref.

Champ : hommes de 18 à 75 ans en couple cohabitant

Source : enquêtes « Cadre de vie et sécurité » 2008 à 2014, Insee-ONDRP

* Conjoint de la personne interrogée lorsque celui-ci habite, au moment de l'enquête, dans le même logement.

** ns « Différence non significative » ; ++ « Valeur très significativement supérieure à la référence » (risque d'erreur inférieur à 1 %) ; + « Valeur significativement supérieure à la référence » (risque d'erreur inférieur à 5 %) ; — « Valeur significativement inférieure à la référence » (risque d'erreur inférieur à 5 %) ; — — « Valeur très significativement inférieure à la référence » (risque d'erreur inférieur à 1 %) ; Voir entrée « Test statistique, test de significativité de différence » dans le dictionnaire méthodologique des enquêtes « Cadre de vie et sécurité » (ONDRP, 2011, http://www.inhesj.fr/sites/default/files/dico_methodo.pdf).

*** La comparaison du niveau de diplôme s'effectue à partir de la nomenclature en 4 modalités utilisée dans la présente étude, cela signifie qu'avoir le « même niveau de diplôme » signifie appartenir à la même catégorie ainsi définie (Voir tableaux D.H et D.F). Lorsque le niveau de diplôme de la personne interrogée ou de son conjoint n'est pas connu, il en est de même pour le niveau comparé. Cela concerne 9 des 24 115 hommes interrogés.

Tableau B.3.F – Les violences physiques ou sexuelles sur deux ans par le conjoint cohabitant* déclarées par les FEMMES DE 18 À 75 ANS selon le niveau de diplôme comparé de la femme interrogée et de son conjoint.



Personnes vivant en couple avec un conjoint qui, au moment de l'enquête, habite dans le même logement	Effectifs interrogés Nombre en données brutes cumulées	Population étudiée % en données pondérées	Personnes ayant déclaré avoir été victimes de violences physiques ou sexuelles par le conjoint cohabitant sur deux ans Pour 1 000 (‰) en données pondérées	Significativité de la différence** par rapport au taux pour 1000 de référence (Ref.)
Femmes de 18 à 75 ans	27 726	100,0	18,7	
Conjoint Moins Diplômé	7 526	27,6	24,3	
Femmes baccalauréat ou enseignement supérieur / Conjoint Sans diplôme ou de niveau CEP, Brevet des collèges	1 600	6,2	40,2	++
Femmes CAP, BEP / Conjoint sans diplôme ou de niveau CEP, brevet des collèges	1 804	7,0	25,7	+
Conjoint moins diplômé hors sans diplôme ou de niveau CEP ou brevet des collèges	4 122	14,4	16,8	Ref.
Conjoint du Même niveau de Diplôme	13 478	48,9	17,3	
Sans diplôme, CEP ou brevet des collèges	4 142	16,2	20,1	Ref.
CAP - BEP	3 189	11,4	17,6	ns
Baccalauréat	1 113	4,0	20,7	ns
Diplôme de l'enseignement supérieur	5 034	17,4	13,8	—
Conjoint Plus Diplômé	6 709	23,5	14,9	
Femmes Sans diplôme ou de niveau CEP, brevet des collèges / Conjoint CAP, BEP	2 766	9,3	16,7	ns
Femmes Sans diplôme ou de niveau CEP, brevet des collèges / Conjoint Baccalauréat ou Diplôme de l'enseignement supérieur	1 242	4,4	11,4	—
Femmes CAP, BEP / Conjoint Baccalauréat	840	3,1	6,0	— —
Femmes CAP, BEP ou Baccalauréat / Conjoint Diplôme de l'enseignement supérieur	1 861	6,6	19,0	Ref.

Champ : femmes de 18 à 75 ans en couple cohabitant

Source : enquêtes «Cadre de vie et sécurité» 2008 à 2014, Insee-ONDRP

* Conjoint de la personne interrogée lorsque celui-ci habite, au moment de l'enquête, dans le même logement.

** ns «Différence non significative» ; ++ «Valeur très significativement supérieure à la référence» (risque d'erreur inférieur à 1 %) ; + «Valeur significativement supérieure à la référence» (risque d'erreur inférieur à 5 %) ; — «Valeur significativement inférieure à la référence» (risque d'erreur inférieur à 5 %) ; — — «Valeur très significativement inférieure à la référence» (risque d'erreur inférieur à 1 %) ; Voir entrée «Test statistique, test de significativité de différence» dans le dictionnaire méthodologique des enquêtes «Cadre de vie et sécurité» (ONDRP, 2011, http://www.inhesj.fr/sites/default/files/dico_methodo.pdf).

*** La comparaison du niveau de diplôme s'effectue à partir de la nomenclature en 4 modalités utilisée dans la présente étude, cela signifie qu'avoir le «même niveau de diplôme» signifie appartenir à la même catégorie ainsi définie (Voir tableaux D.H et D.F). Lorsque le niveau de diplôme de la personne interrogée ou de son conjoint n'est pas connu, il en est de même pour le niveau comparé. Cela concerne 13 des 27 726 femmes interrogées.

TABLEAUX SUR LA POPULATION ÉTUDIÉE :

RÉPARTITION DES HOMMES ET DES FEMMES DE 18 À 75 ANS SELON LA TRANCHE D'ÂGE ET LA SITUATION DE COUPLE



Tableau C.1 – Répartition selon la tranche d'âge de l'ensemble des HOMMES DE 18 À 75 ANS et, en particulier, des hommes vivant en couple au moment de l'enquête avec un conjoint habitant dans le même logement qu'eux - Part des hommes dans cette situation selon la tranche d'âge.

Enquêtes "Cadre de vie et sécurité" de 2008 à 2014	Tout Homme		Dont Hommes vivant en couple avec un conjoint qui, au moment de l'enquête, <u>habite</u> dans le même logement		Part** des Hommes vivant en couple avec un conjoint qui, au moment de l'enquête, habite dans le même logement
	Données pondérées moyenne	Nombre estimé*	En %	Nombre estimé*	En %
Hommes de 18 à 75 ans	21 127 000	100,0	14 680 000	100,0	69,5
Hommes de 18 à 34 ans	5 812 000	27,5	2 347 000	16,0	40,4
Hommes de 18 à 24 ans	2 593 000	12,3	344 000	2,3	13,3
Hommes de 25 à 34 ans	3 219 000	15,2	2 003 000	13,6	62,2
Hommes de 35 à 54 ans	8 870 000	42,0	7 063 000	48,1	79,6
Hommes de 35 à 44 ans	4 540 000	21,5	3 588 000	24,4	79,0
Hommes de 45 à 54 ans	4 331 000	20,5	3 475 000	23,7	80,2
Hommes de 55 à 75 ans	6 445 000	30,5	5 269 000	35,9	81,8
Hommes de 55 à 64 ans	3 784 000	17,9	3 034 000	20,7	80,2
Hommes de 65 à 75 ans	2 661 000	12,6	2 236 000	15,2	84,0

Champ : hommes de 18 à 75 ans

Source : enquêtes « Cadre de vie et sécurité » 2008 à 2014, Insee-ONDRP

* La valeur arrondie d'une somme peut ne pas être égale à la somme des arrondis de chacun de ses termes. Par exemple, dans le cas de la somme de 2 termes arrondis au millier, il peut exister une différence de plus ou moins 1 000 entre l'arrondi de la somme et la somme des arrondis de chacun d'entre eux. De même, la somme de 2 termes arrondis à la première décimale peut différer de 0,1 point en plus ou en moins de la somme des arrondis de chaque terme.

** Déclinaison par tranche d'âge.



Tableau C.2 – Répartition selon la tranche d'âge de l'ensemble des FEMMES DE 18 À 75 ANS et, en particulier, des femmes vivant en couple au moment de l'enquête avec un conjoint habitant dans le même logement qu'eux - Part des femmes dans cette situation selon la tranche d'âge.

Enquêtes "Cadre de vie et sécurité" de 2008 à 2014	Toute Femme		Dont Femmes vivant en couple avec un conjoint qui, au moment de l'enquête, habite dans le même logement		Part** des Femmes vivant en couple avec un conjoint qui, au moment de l'enquête, habite dans le même logement
	Données pondérées moyenne	Nombre estimé*	En %	Nombre estimé*	En %
Femmes de 18 à 75 ans	22 236 000	100,0	14 527 000	100,0	65,3
Femmes de 18 à 34 ans	5 812 000	26,1	2 836 000	19,5	48,8
Femmes de 18 à 24 ans	2 621 000	11,8	585 000	4,0	22,3
Femmes de 25 à 34 ans	3 191 000	14,4	2 251 000	15,5	70,5
Femmes de 35 à 54 ans	9 353 000	42,1	7 034 000	48,4	75,2
Femmes de 35 à 44 ans	4 687 000	21,1	3 622 000	24,9	77,3
Femmes de 45 à 54 ans	4 666 000	21,0	3 411 000	23,5	73,1
Femmes de 55 à 75 ans	7 071 000	31,8	4 657 000	32,1	65,9
Femmes de 55 à 64 ans	3 989 000	17,9	2 708 000	18,6	67,9
Femmes de 65 à 75 ans	3 082 000	13,9	1 950 000	13,4	63,3

Champ : femmes de 18 à 75 ans

Source : enquêtes «Cadre de vie et sécurité» 2008 à 2014, Insee-ONDRP

* La valeur arrondie d'une somme peut ne pas être égale à la somme des arrondis de chacun de ses termes. Par exemple, dans le cas de la somme de 2 termes arrondis au millier, il peut exister une différence de plus ou moins 1 000 entre l'arrondi de la somme et la somme des arrondis de chacun d'entre eux. De même, la somme de 2 termes arrondis à la première décimale peut différer de 0,1 point en plus ou en moins de la somme des arrondis de chaque terme.

** Déclinaison par tranche d'âge.

QUESTIONNAIRE DE L'ENQUÊTE « CADRE DE VIE ET SÉCURITÉ »

1 Questions de victimation sur les violences PHYSIQUES intra-ménage et fréquence sur deux ans :

En dehors de violences sexuelles, est-il arrivé en [N-2] ou [N-1] qu'une personne qui vit actuellement avec vous, vous gifle, vous frappe, vous donne des coups ou vous fasse subir toute autre violence physique ?

- 1. Oui ... tapez 1
- 2. Non ... tapez 2
- 8. Refus
- 9. NSP

Est-ce arrivé ?

- 1. Une fois ... tapez 1
- 2. Deux fois ... tapez 2
- 3. Plus de deux fois ... tapez 3
- 8. Refus
- 9. NSP

On désigne par [N-2] et [N-1], les deux années civiles précédant l'enquête, soit par exemple pour l'enquête « Cadre de vie et sécurité » 2014, les années 2012 et 2013.

2 Question de victimation sur les violences SEXUELLES intra-ménage et fréquence sur deux ans :

En dehors de ces épisodes de violences, est-il arrivé en [N-2] ou [N-1] qu'une personne qui vit actuellement avec vous, vous impose des attouchements ou un rapport sexuel non désiré, en utilisant la violence, les menaces, la contrainte ou la surprise ?

- 1. Oui ... tapez 1
- 2. Non... tapez 2
- 8. Refus
- 9. NSP

Est-ce arrivé ?

- 1. Une fois ... tapez 1
- 2. Deux fois ... tapez 2
- 3. Plus de 2 fois ... tapez 3
- 8. Refus
- 9. NSP

3 Questions sur le conjoint « auteur unique » ou « auteur principal » d'un acte unique sur deux ans :

L'incident a-t-il été commis par

1. Une seule personne ? ... tapez 1
2. Plusieurs personnes ? ... tapez 2
8. Refus
9. NSP

si le kish a un conjoint (COUPLE=1)

Une seule personne

Etait-ce votre conjoint ?

1. Oui ... tapez 1
 2. Non ... tapez 2
- Refus - NSP

OU

Plusieurs personnes

Votre conjoint est-il l'auteur principal de cet incident ?

1. Oui ... tapez 1
 2. Non ... tapez 2
- Refus - NSP

On appelle « *kish* » la personne interrogée. La valeur 1 associée à la situation de « couple » correspond aux personnes en couple avec un conjoint qui, au moment de l'enquête, habite dans le même logement que l'enquêté.

4 Questions sur le conjoint « auteur unique » ou « auteur principal » des actes ou de la plupart des actes subis sur deux ans :

La plupart de ces incidents ont-ils été causés par une seule et même personne ?

1. Oui... tapez 1
2. Non... tapez 2
8. Refus
9. NSP

Filter : si le kish a un conjoint (COUPLE=1)

Une seule personne

Est-ce votre conjoint ?

1. Oui ... tapez 1
 2. Non... tapez 2
- Refus - NSP

Plusieurs personnes

Qui a commis le plus d'incidents ?

1. Votre conjoint
2. Votre père
3. Votre mère
4. Le conjoint d'un de vos parents
5. Un de vos enfants
6. Le conjoint d'un de vos enfants
7. Un autre membre de votre famille
8. Une autre personne qui vit actuellement avec vous

5 Questions de victimation sur les violences physiques intra-ménage avant les deux années civiles précédentes

Avant [N-2], est-il arrivé qu'une personne qui vit actuellement avec vous, vous gifle, vous frappe, vous donne des coups ou toute autre violence physique ?

- 1. Oui tapez 1
- 2. Non tapez 2
- 8. Refus
- 9. NSP

Avant [N-2], est-il arrivé qu'une personne qui vit actuellement avec vous, vous impose des attouchements ou un rapport sexuel non désiré, en utilisant la violence, les menaces, la contrainte ou la surprise ?

- 1. Oui ... tapez 1
- 2. Non ... tapez 2
- 8. Refus
- 9. NSP

On désigne « Avant [N-2] », la période antérieure aux deux années civiles précédant celle de l'enquête, soit par exemple pour l'enquête « Cadre de vie et sécurité » 2014, les années précédant 2012.





ONDRP
OBSERVATOIRE NATIONAL
DE LA DÉLINQUANCE
ET DES RÉPONSES PÉNALES



INHESJ
INSTITUT NATIONAL
DES HAUTES ÉTUDES
DE LA SÉCURITÉ ET DE LA JUSTICE

ÉCOLE MILITAIRE

1 place Joffre

Case 39

75700 PARIS 07 SP

☎ +33(0)1 76 64 89 00

☎ +33(0)1 76 64 89 31

www.inhesj.fr